

Allouagne
Auchel
Béthune
Beuvry
Chocques
Drouvin le Marais
Essars
Fouquereuil
Fouquières
Gonnehem
Gosnay
Hesdigneul
Hinges
Labeuvrière
Labourse
Lapugnoy
Lozinghem
Noeux les Mines
Oblinghem
Sailly-Labourse
Vaudricourt
Vendin
Verquigneul
Verquin



Rapport d'Orientation Budgétaire 2020



Table des matières

| | |
|--|----|
| I. LE SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS EN QUELQUES CHIFFRES | 3 |
| II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : La 1ère étape du cycle budgétaire | 4 |
| A. Le cadre juridique | 4 |
| B. Ses objectifs | 4 |
| C. Crises sanitaires | 4 |
| III. LE CONTEXTE NATIONAL | 5 |
| A. Prévisions macro-économiques | 5 |
| B. Les effets de la loi NOTRe | 6 |
| C. La conjoncture nationale | 7 |
| D. Les effets de l'épidémie de coronavirus. Dette, croissance, déficit... l'économie française sens dessus dessous | 9 |
| E. Les concours financiers de l'Etat. | 9 |
| F. L'action du SIVOM dans ce contexte | 10 |
| IV. RETOUR SUR LE BUDGET 2019 | 15 |
| A. BUDGET INVESTISSEMENT | 15 |
| B. BUDGET FONCTIONNEMENT | 17 |
| 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 18 |
| 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 19 |
| 3. LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES | 19 |
| V. LES FINANCES DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS | 21 |
| A. Tous budgets confondus | 21 |
| 1. Fonctionnement | 21 |
| a) Dépenses | 21 |
| b) Recettes | 21 |
| 2. Investissement | 22 |
| a) Dépenses | 22 |
| b) Recettes | 22 |
| B. Budget Principal | 23 |
| C. Budgets annexes des Résidences Autonomie Les Sorbiers et Guynemer | 53 |
| D. Budget annexe CSAPA | 60 |
| E. Budgets annexes du SPASAD | 64 |
| F. Budgets annexes des EHPAD | 68 |
| G. Budget annexe du Crématorium | 72 |
| VI. EPARGNE ET DETTE | 74 |
| VII. STRUCTURE DES EFFECTIFS | 77 |

I. LE SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS EN QUELQUES CHIFFRES

www.sivom-bethunois.fr

Compte administratif 2018

| | |
|---|---|
| ○ Nombre de communes | 25 communes |
| ○ Nombre d'habitants (population INSEE) | 103 293 habitants |
| ○ Montant du budget (consolidé) | 37,4 Millions € |
| ○ Budget par habitant | 362,50 € par habitant |
| ○ Nombre d'agents au 31/12/2018 Sur emploi permanents. | 622 agents (titulaires & auxiliaires) |
| dont | 437 agents à temps complet |
| et | 185 agents à temps non complet |
| ○ Nombre de repas produits en cuisine centrale | 4 061 repas / jour en moyenne (période scolaire) 710 721 repas par an |
| dont | 3 797 repas / jour pour les écoles (période scolaire) sur 40 sites. 531 621 repas / an sur 140 jours |
| dont | 214 repas/jour pour les maisons de retraite et foyers logements. (78 380 repas/an) |
| dont | 95 repas livrés par jour au domicile de personnes âgées au prix de 8,42 € (34 712 repas/an) |
| dont | 11 152 pour les crèches |
| dont | 50 550 repas pour les centres de loisirs |
| ○ Nombre d'établissements pour personnes âgées dépendantes *dont 27 lits personnes désorientées | 2 établissements de 117 et 60 lits, soit 177 lits au total |
| ○ Nombre de résidences autonomie pour personnes âgées | 2 établissements de 60 logements pouvant accueillir des couples |
| ○ Service de l'eau sur 19 communes 56 000 habitants | 28 000 abonnés et 2,6 million de m3 d'eau facturés en 2018 |

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : La 1^{ère} étape du cycle budgétaire

A. Le cadre juridique

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est OBLIGATOIRE dans :

- Les régions
- Les départements,
- Les communes de plus de 3.500 habitants,
- Les établissements publics administratifs,
- Les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le DOB fait donc l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel. A noter que ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement
- Des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs

B. Ses objectifs

- ☞ Échanger sur les orientations budgétaires du budget
- ☞ Informer de l'évolution de la situation financière
- ☞ Débattre de la stratégie financière

Le présent document tient lieu de Rapport et s'articule autour des points suivants :

- *Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire*
- *Un rappel des prévisions budgétaires 2019*
- *La situation financière du SIVOM de la Communauté du Béthunois*
- *Les grandes orientations budgétaires 2020*

C. Crises sanitaires

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été adoptée par le Parlement le 22 mars 2020 et promulguée le 24 mars 2020. Elle vise à donner une traduction législative aux mesures annoncées par le Président de la République et le Gouvernement pour faire face à la crise majeure que traverse notre pays.

Cette loi comprend différentes mesures relatives à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements.

Dans le cadre de cette loi, le Parlement a habilité le Gouvernement à prendre des ordonnances, dont certaines concernent les collectivités territoriales. Une partie d'entre elles a été adoptée lors du Conseil des ministres du 25 mars afin d'assurer leur continuité budgétaire, fiscale et financière. A ce titre, le budget prévisionnel devra être adopté avant le 31 juillet 2020. Le compte administratif de l'exercice 2019 doit être voté par l'organe délibérant avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 30 juin).

III. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Prévisions macro-économiques

* Les données et prévisions fournies dans cette section ont été émises avant le début de la crise sanitaire

Croissance et inflation

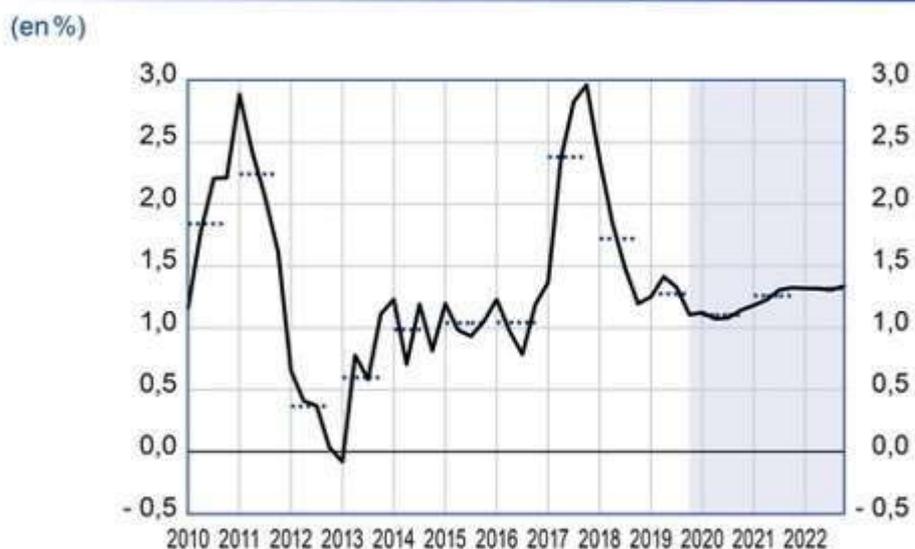
Il convient de rappeler qu'à moyen terme, les projections de finances publiques telles qu'elles figurent dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) reposent sur une hypothèse stabilisée de la croissance de +1,7% de 2019 à 2021, puis +1,8% en 2022. Ces hypothèses devant pour partie concourir à la réduction des déficits publics tels que figurant dans la LPFP 2018-2022.

En 2018, la croissance en France avait ralenti par rapport à 2017, avec un taux de croissance du PIB de 1,7 % (Source : INSEE).

L'INSEE et la Banque de France avaient anticipé un essoufflement de la reprise avec une perspective de croissance de +1,3% en 2019. Cette hypothèse semble aujourd'hui s'être confirmée.

La prévision de la Banque de France pour l'année 2020 prévoit un tassement à 1,1 % avant de revenir à 1,3% en 2021 et 2022.

Croissance du PIB réel en France



Note : La courbe représente les glissements annuels et les traits horizontaux les moyennes annuelles.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2019, projections Banque de France sur fond bleu.

L'inflation totale (IPCH) atteindrait un creux à 1,1 % en moyenne annuelle en 2020, en lien avec un ralentissement des prix de l'alimentation et une baisse des prix de l'énergie. Elle se raffermirait par la suite et atteindrait 1,3 % en 2021, puis 1,4 % en 2022 sous l'effet du redressement de sa composante hors énergie et alimentation.

Rappelons que moins de croissance, c'est moins de ressources pour le budget de l'Etat, et c'est aussi plus de difficultés à tenir la trajectoire sur laquelle s'est engagée l'Etat en matière de réduction des déficits publics.

Introduction

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) a traduit ces priorités dans une trajectoire qui prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB), de la dépense publique, du déficit public et du taux de prélèvements obligatoires à l'horizon 2022.

Les objectifs de redressement des comptes publics ont été révisés à la baisse dans le programme de stabilité publié le 10 avril et sont devenus plus difficiles à atteindre compte-tenu des mesures annoncées le 25 avril 2019 par le président de la République. En effet, le produit des prélèvements obligatoires sera diminué du fait de la baisse de l'impôt sur le revenu (IR), même si les niches fiscales favorables aux entreprises sont réduites, et le respect des objectifs de maîtrise des dépenses publiques sera plus difficile.

La loi de programmation des finances publiques de janvier 2018, toujours en vigueur, prévoit de ramener le déficit public à 1,5 % du PIB en 2020 et 0,3 % en 2022. Le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2019 a repris à peu près la même trajectoire d'évolution du déficit. Le programme de stabilité publié le 10 avril 2019 a ensuite révisé à la baisse cet objectif de redressement des comptes publics. Le déficit public tendrait vers 2,0 % du PIB en 2020 et la dette publique se stabiliserait juste en dessous de 100% du PIB.

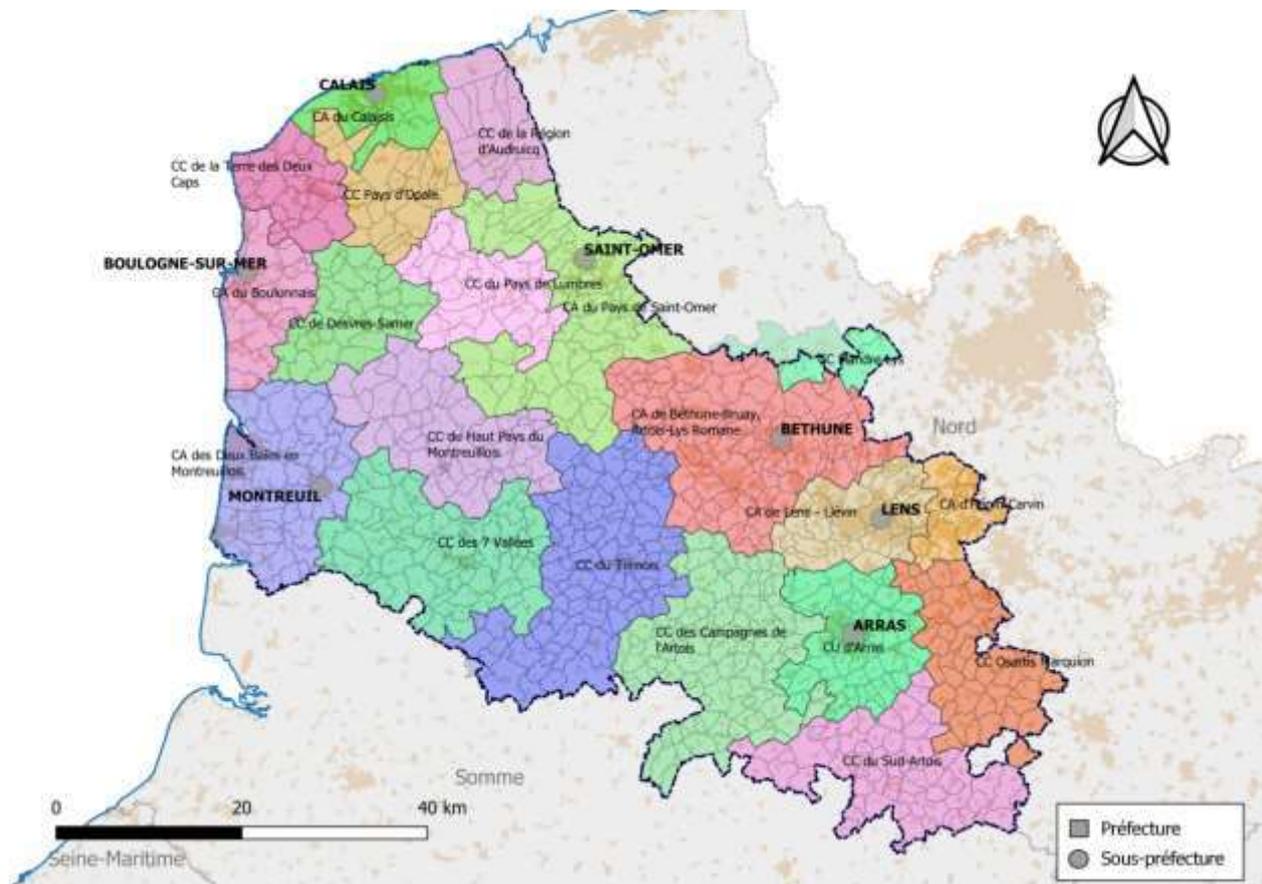
Cette dégradation des perspectives d'évolution des finances publiques tient certes pour partie à une révision à la baisse des prévisions de croissance qui résulte elle-même pour partie d'un environnement international moins porteur.

B. Les effets de la loi NOTRe

Au 1^{er} mars 2019, la France compte 34 968 communes, suite à la mise en place de 236 communes nouvelles en 2018. On compte également 1 258 groupements à fiscalité propre, contre 2 062 début 2016. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (-841 groupements), tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016.

Au niveau local, le Pas de Calais est passé de 33 à 19 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017.

Au titre de l'application de la loi NOTRe, la compétence Eau potable a été transférée à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.



C. La conjoncture nationale

Les programmations antérieures au programme de stabilité de 2019 reposaient sur la prévision d'un contexte macroéconomique plus favorable que celui qui est actuellement anticipé. La LPFP 2018-2022 a été bâtie sur une hypothèse de croissance annuelle du PIB de 1,7 % pour les années 2018 à 2021, puis de 1,8 % en 2022. Ces prévisions ont été révisées à la hausse par le Gouvernement dans le programme de stabilité d'avril 2018. Il tablait alors sur une croissance de 2,0 % en 2018 et de 1,9 % en 2019, en cohérence avec les informations alors disponibles et avec les estimations de la plupart des institutions de prévision.

Le programme de stabilité d'avril 2019, indique que les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles reposent les trajectoires de finances publiques du dernier programme de stabilité ont été dégradées par rapport aux précédentes programmations. Elles tiennent compte du ralentissement de la conjoncture mondiale et du commerce international.

La croissance française en 2019, bien que soutenue par les mesures nouvelles en faveur du pouvoir d'achat des ménages, pâtirait du ralentissement de l'économie mondiale, en lien avec les tensions sur le commerce international et la perspective du Brexit.

Elle décélérerait en effet en 2019 par rapport à 2018 en raison, en particulier, d'une moindre contribution du solde extérieur à la croissance qui s'expliquerait d'une part par l'affaiblissement de la

demande adressée à la France et d'autre part un rebond des importations en 2019, après un niveau particulièrement faible en 2018.

À l'inverse, l'ensemble des mesures de soutien en faveur du pouvoir d'achat des ménages aurait pour effet de dynamiser la consommation des ménages et donc la demande intérieure. Après des années 2017 et 2018 où il a progressé sur un rythme inférieur à celui du PIB par habitant, le pouvoir d'achat du revenu disponible par habitant accélérerait notablement en 2019, atteignant son rythme de croissance le plus élevé depuis 2007, à 2,0 % en moyenne. Il se maintiendrait à un rythme encore élevé en 2020 (1,3 %). Cette évolution en moyenne sur l'ensemble de la population recouvre bien sûr des situations différentes selon les catégories de ménages. Cette progression du pouvoir d'achat serait le résultat d'une combinaison de facteurs favorables.

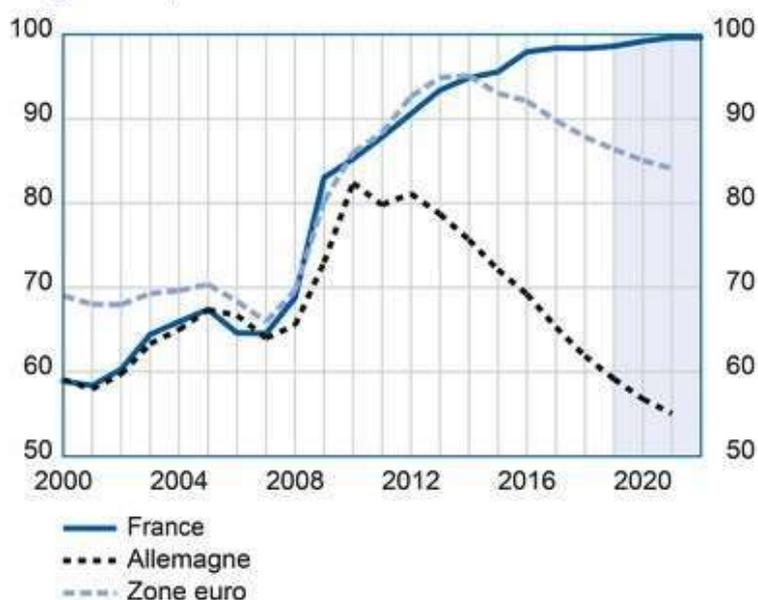
La croissance du PIB en France serait confirmée à 1,3 % en 2019. Elle se tasserait temporairement, à 1,1 % en 2020, avant de revenir à 1,3 % en 2021 et 2022.

La croissance résisterait en France, soutenue par le dynamisme de la demande intérieure. L'investissement des entreprises resterait porté par des conditions financières favorables. Les gains de pouvoir d'achat significatifs depuis fin 2018 favoriseraient une accélération progressive de la consommation des ménages qui atteindrait un pic en 2020.

Le déficit public s'élèverait à 3,0 % du PIB en 2019, après 2,5 % en 2018 sous l'effet de la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales. Hors cet effet temporaire, le déficit public s'établirait à 2,1 % du PIB en 2019. Il atteindrait 2,2 % du PIB en 2020, puis diminuerait légèrement vers un niveau proche de 2 % du PIB. Ces projections intègrent toutes les informations contenues dans la loi de finances pour 2020, ainsi que les récentes annonces du plan d'urgence pour l'hôpital.

Dette publique

(en pourcentage du PIB)



Sources : Insee et Commission européenne jusqu'en 2018, projections Banque de France et Commission européenne sur fond bleuté.

D. Les effets de l'épidémie de coronavirus. Dette, croissance, déficit... l'économie française sens dessus dessous

Un plan de soutien initial de 45 milliards d'euros en faveur des travailleurs et des entreprises, suivi d'autres plans visant des secteurs économiques largement affectés, des reports de charges sociales et fiscales, ... L'heure est aux mesures économiques radicales pour éviter au pays de s'enfoncer dans une crise dévastatrice.

La croissance en berne. Le 17 mars 2020, le ministre de l'Economie et des Finances, annonçait que le gouvernement tablait sur un recul de 1 % du PIB en 2020 (jusqu'alors, la croissance était attendue à 1,3 % en 2020). Bref, les estimations sont d'ores et déjà loin, très loin, des -0,1 % d'impact négatif sur le PIB prévus au début de l'épidémie.

Les conséquences économiques du confinement, nécessaire dans la lutte contre le coronavirus, commencent à se chiffrer. L'économie française a perdu 6 points de croissance en deux mois de confinement et l'activité a diminué de 27 % au mois d'avril, a indiqué mardi 12 mai la Banque de France, dont le gouverneur estime que l'État va devoir investir dans certaines entreprises pour éviter des faillites. "La perte sur l'ensemble de l'année sera plus élevée que cela puisque, pendant le redémarrage, l'activité reste partielle", a déclaré le gouverneur de la Banque de France. La Commission européenne, quant à elle, prévoit une chute de 8,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020

Un plan massif d'investissements pour enrayer la crise. La stratégie du gouvernement est claire : mettre le pays sous cloche pour freiner la propagation du virus, mais prendre toutes les mesures pour permettre à l'économie de redémarrer le plus vite possible une fois la crise derrière nous. Pour cela, un plan initial de soutien immédiat de 45 milliards d'euros, en faveur des « travailleurs et des entreprises », a été déployé. Ce plan a été suivi par des mesures similaires visant à venir en aide à des secteurs en difficultés (secteur viticole, restauration, événementiel, culture et tourisme). Dans le même temps, l'Etat a lancé une garantie de 300 milliards d'euros pour tous les nouveaux prêts bancaires aux entreprises.

Le déficit va s'aggraver. Combien tout cela va-t-il coûter? Beaucoup, beaucoup d'argent : 45 milliards d'euros pour le plan de soutien aux salariés et aux entreprises, 32 milliards d'euros pour les procédures de report de charges sociales et fiscales (lesquelles pourront, le cas échéant, être transformées en annulations pures et simples), et 2 milliards d'euros par mois pour le fonds de solidarité aux entreprises dont le chiffre d'affaires a fondu de plus de 70 % de mars 2019 à mars 2020. Dur de faire un calcul dans la mesure où les aides actuelles intègrent à la fois des dépenses de trésorerie (réaffectation de crédits ouverts) et de dépenses budgétaires (endettement d'Etat). Seule certitude : « Tout ça va entraîner une dégradation des dépenses publiques de la France », relève Bruno Le Maire. Selon le Parlement Européen, la dette de la France devrait quant à elle se creuser largement, à 116,5 % de son PIB cette année, avant de se réduire légèrement à 111,9 % en 2021. Elle a atteint 98,1 % du PIB en 2019.

E. Les concours financiers de l'Etat.

La collectivité ne perçoit pas de dotation globale de fonctionnement, excepté pour les EHPAD et pour le SSIAD sous forme de dotation globale de soins, versée par l'ARS.

F. L'action du SIVOM dans ce contexte

Dans un contexte national de raréfaction des crédits, le SIVOM travaille depuis 2017 à l'élaboration d'un plan stratégie et qualité visant à permettre au SIVOM d'assurer pleinement sa mission d'acteur du quotidien au service des communes et des usagers.

Ce plan stratégie et qualité a fait l'objet d'un séminaire fin octobre 2018 afin que les responsables de pôles présentent aux vice-présidents les différents projets proposés. Une présentation par le président de ce plan stratégique a eu lieu le jeudi 22 novembre 2018 lors d'un conseil des maires et ainsi validé les grandes orientations.

2019 a donc été marqué par le développement des compétences afin d'accroître l'activité des fonctions supports (ressources humaines, comptabilité-finances, informatique, assemblées, affaires générales, Communication, commande publique et performance). Parmi ces nouvelles compétences, nous pouvons citer le contrôle de gestion dont la mission principale consiste à accompagner les services dans l'analyse de leurs pratiques et de leurs résultats. La détermination des coûts sera l'une des innovations apportées par la mise en place d'un système de pilotage.

Ce début d'année 2020 est marqué par l'émergence et la propagation du virus COVID-19.

Dès les prémices de la crise, les services du SIVOM ont tous été impliqués et se sont préparés au mieux afin d'y faire face.

Ainsi, le télétravail a été mis en place dans des délais très courts et cela permet à près de 50 collaborateurs d'exercer leur mission depuis leur domicile.

En ce qui concerne le pôle santé, des mesures ont été prises afin de limiter l'exposition aux risques des collaborateurs, usagers et résidents.

Pôle Technique

Dès le 16 mars et consécutivement aux annonces du gouvernement, le service minimum a été ordonné et toutes les activités quotidiennes des Services Techniques ont été mises à l'arrêt.

Le service minimum est défini par l'intervention d'une équipe technique dimensionnée au plus juste en nombre et en compétences visant à sécuriser une situation relevant des compétences techniques et présentant un risque direct ou indirect pour la sécurité des personnes.

Les services sont intervenus sur tous les dépannages et urgences dans les communes (pannes d'éclairage public, abattage d'arbres présentant un risque pour la sécurité, réfection de dégradations sur la voirie...).

La continuité de l'accueil téléphonique et de l'astreinte technique a été assurée par la direction du pôle. L'astreinte éclairage public a été maintenue.

Compte tenu de la nature de l'activité « serres », les livraisons de plants à la serre ont été maintenues et le rempotage a démarré dès le 23/03/2020 pour permettre le fleurissement des communes au sortir du confinement. La durée quotidienne de travail a été néanmoins réduite (7h00 – 12h00) pour que les agents ne prennent pas leur déjeuner ensemble.

Les agents, ayant dans le cadre de leurs missions, des tâches administratives et équipés du matériel informatique adéquat ont été placés en télétravail.

La reprise de l'activité a commencé dès le 20 avril avec pour objectif de terminer, pour la levée du confinement le 11 mai, les travaux démarrés avant le confinement ne nécessitant pas de matériau d'apport ou de matériel extérieur.

Depuis le 11 mai, les services reprennent la pleine activité en limitant le nombre d'agents à 2 ou 3 maximum pour faciliter la distanciation physique.

Depuis le 16 mars, le crématorium maintient son activité de crémation des défunts mais les cérémonies ne sont plus assurées. Les équipes et horaires de travail ont été adaptés pour une possible suractivité et réquisition de la préfecture.

Aucune surmortalité n'a été constatée au niveau du crématorium à la date de la levée du déconfinement. A cette date, la perte de recettes liée la suspension des cérémonies est évaluée à 8 800€.

Pôle Restauration

Le pôle « Restauration » a dû faire face à une baisse quasi totale du nombre de repas scolaires, pendant le confinement passant d'une production de 3 600 couverts jour à 180 couverts jour.

Une problématique importante d'approvisionnement s'est posée sur certains produits, et une pénurie de masques avec des prix augmentant chaque jour.

Une réorganisation presque instantanée du fonctionnement s'est imposée, sans avoir le temps d'analyser et prévoir les conséquences. Le service estime la perte de recettes entre 80 000 et 120 000 euros par mois.

Les charges fixes et les salaires pèsent beaucoup sur le résultat, qui sur les mois de confinements et jusqu'à l'amélioration de la situation, conduiront à un résultat mensuel négatif.

La mise en place du télétravail et des visio-conférences, a permis une adaptation assez rapide et de maintenir une certaine efficacité.

Pour faire face à la mise en Autorisation spéciale d'absence ou en télétravail de collaborateurs, la polyvalence des équipes a permis de combler certains manquent. Cela a entraîné un renforcement de la cohésion d'équipe.

Cette crise aura au moins eu comme effet de mieux préparer les plans d'urgence, plan pandémie et plan de continuité.

Enfin, la situation a engendré le développement de la restauration à domicile par la mise en place de deux formules. L'une d'entre elles dite « allégée », relevant plutôt d'un panier de 1er nécessité. Depuis le début de la crise, ce sont 45 nouveaux usagers que le service RAD a accueilli.

Pôle Santé - Solidarité

A) LES EHPAD

L'épidémie du coronavirus a engendré de nombreuses difficultés et la nécessité d'une réorganisation des services au sein des EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Les admissions en EHPAD ont été suspendues dès le 16 mars 2020, date de la mise en place du confinement. En effet, afin d'éviter la propagation du virus au sein des établissements, et de mettre en sécurité résidents et agents, il a été impératif de stopper les entrées extérieures.

La suspension des entrées a eu un impact financier important ; la perte de recettes s'élève :

- Pour l'EHPAD F. DEGEORGE : à 41 275 €

- Pour l'EHPAD M. CURIE : à 27 579 €

Les dépenses. Dans le cadre de la mise en place du Plan Bleu des EHPAD et de la continuité de prise en charge des Résidents, un stock alimentaire a été constitué pour faire face à d'éventuelles difficultés.

De plus, afin de limiter la propagation du virus, de nombreuses dépenses liées à l'achat de produits désinfectants et d'équipements de protection individuelle ont été effectuées.

Les Ressources Humaines. Suite aux annonces gouvernementales sur l'isolement des personnes à risque (maladies chroniques), les EHPAD ont été confrontés à une augmentation des arrêts de travail dans les différents services des établissements.

Pour faire face à ces absences, le SIVOM du Béthunois a redéployé les agents des Crèches et du Service de Soins à Domicile (ne pouvant plus exercer leur activité) au sein de nos établissements, en remplacement des arrêts maladie liés au COVID 19. Ainsi, une dizaine d'agents sont intervenus en renfort dans les EHPAD F. DEGEORGE et M. CURIE.

Réorganisation du Service administratif. Pour protéger les agents et assurer la continuité des services, une réorganisation par équipes a dû être mise en place : présence en demi-journée d'un agent administratif pour l'accueil physique et téléphonique ; l'autre demi-journée, en télétravail, est consacrée aux missions liées à la gestion du COVID 19.

Continuité des Services de Soins et d'Hôtellerie.

- Nettoyage quotidien des chambres.
- Renfort quotidien pour le nettoyage et la désinfection des espaces communs.
- Organisation des repas en chambre.
- Instauration d'une unité « COVID 19 » dans chaque établissement.
- Réalisation de tests en partenariat avec le Centre Hospitalier de Beuvry et le Laboratoire BELILAB.
- Contact régulier avec les Autorités de Tutelle : point de situation, fourniture EPI, soutien...

La communication. Suite à la décision de stopper toute activité de groupe, une réorganisation du Service Animation a été nécessaire. Pour lutter contre l'isolement des Personnes Agées et permettre aux familles de communiquer avec leur proche, des appels visio ont été programmés quotidiennement, du lundi au dimanche, par les Animatrices et les Agents administratifs. De plus, des promenades ont été organisées régulièrement dans le jardin de l'EHPAD pour leur apporter bien-être et divertissement.

Après l'annonce du gouvernement concernant la possibilité d'organiser des visites avec les familles, une série de dispositions ont dû être prises :

- Aménagement d'un local dédié avec matériel pour l'organisation des visites : plexi, masques, produits
- Rédaction de procédures et documents administratifs permettant l'encadrement et le suivi des visites (Nettoyage, température, charte d'engagement...)
- Contact téléphonique ou par courriel de l'ensemble des familles des EHPAD.
- Mise en place d'un agenda de visites des familles.

Afin d'informer les familles sur la situation des EHPAD au cours de cette période épidémique, des mails leur ont été adressés régulièrement.

Concernant l'EHPAD M. CURIE, suite à l'arrêt maladie de l'Agent d'accueil, un report de ligne a dû être effectué, permettant ainsi de répondre aux demandes des familles.

Des messages et procédures ont été transmis à l'ensemble du personnel, via le logiciel TITAN, afin de les informer, les rassurer et les sensibiliser en cette période difficile et angoissante.

Solidarité et dons. Les dons et marques de solidarité furent très nombreux : chocolats, fleurs, masques, visières, plexi... : ceux-ci ont apporté soutien et réconfort à l'ensemble du personnel et des résidents.

Des tablettes ont été offertes en grand nombre par diverses Associations permettant l'organisation d'appels visio.

B) LES RESIDENCES AUTONOMIE

De même que pour les EHPAD, les admissions en résidence autonomie ont été suspendues. Cela représente une perte de 4 559 € de recettes non perçues pour les établissements.

Pour faire face à la situation de crise, les établissements ont mis en place, en partenariat avec la cuisine centrale, le portage au domicile des repas.

Enfin, les arrêts de travail, la mise à disposition de personnels techniques et d'autres dépenses visant à faire face (désinfection, équipements de protection) portent le coût global approximatif à 10 900€.

C) SPASAD

En raison de l'épidémie COVID -19 en mars 2020, le SPASAD a dû intensifier les mesures de protection pour les agents et les bénéficiaires, engendrant des dépenses supplémentaires en matériels (achat de masques, gants, solution hydro alcoolique et savon).

Cet épisode de crise sanitaire fait chuter l'activité. En effet, certains bénéficiaires ont interrompu leurs interventions, et les prestations aides ménagères ont été temporairement suspendues afin de limiter les contacts non indispensables.

Pour la période du 16/03/2020 au 10/05/2020, nous avons perdu au total 4 205 heures d'aide-ménagère, 872.75 heures d'auxiliaire de vie et 35.75 heures de courses soit au total 5 113.50 heures. Pour la période du 16 mars au 18 mai 2020 : le SSIAD a eu 105 interventions en moins chez 3 patients.

L'achat d'équipements de protection individuelle pour les pôles « Aide » et « Soins » a engendré une augmentation non prévue des dépenses. D'autres achats de matériels seront prévus car les fournisseurs d'EPI limitent les commandes à 20 boîtes de gants de chaque taille.

Pôle Enfance – Jeunesse

Crèches. Par décision du gouvernement, les crèches de Lapugnoy et Verquigneul ont été fermées le 16 mars. Une reprise d'activité dès le 8 juin, portera la durée totale d'inactivité à 12 semaines.

Un accueil des enfants du personnel prioritaire a été mis en place dès le 16 mars au sein de la crèche de Verquigneul de 6h à 21H et 7j/7.

Colonies de vacances. Les séjours « Ski » prévus en avril 2020 et ceux prévus cet été ont été annulés.

Centres de loisirs. La totalité des centres de loisirs du « mercredi » ont été annulés depuis le 16 mars. Il en a été de même pour les centres de loisirs des vacances d'avril. Le service a travaillé à l'élaboration de protocoles stricts à appliquer pour organiser dans les meilleures conditions les centres de cet été. La capacité d'accueil est revue à la baisse et des dépenses plus importantes sont à prévoir.

Relais petite enfance. L'ensemble des activités organisées dans les communes adhérentes ont été annulées depuis le 16 mars. Cependant, une permanence téléphonique a été mise en place dès le 13 mars et le personnel a reçu de nombreux appels. De nombreux échanges par mail ont aussi été réalisés.

Pour répondre à cette crise, le télétravail a été mis en place pour assurer une continuité de service. Une activité en présentiel a été organisée pour une partie de l'équipe afin d'assurer la coordination et le suivi. D'autre part, la communication a été accentuée pour garder le lien avec les usagers.

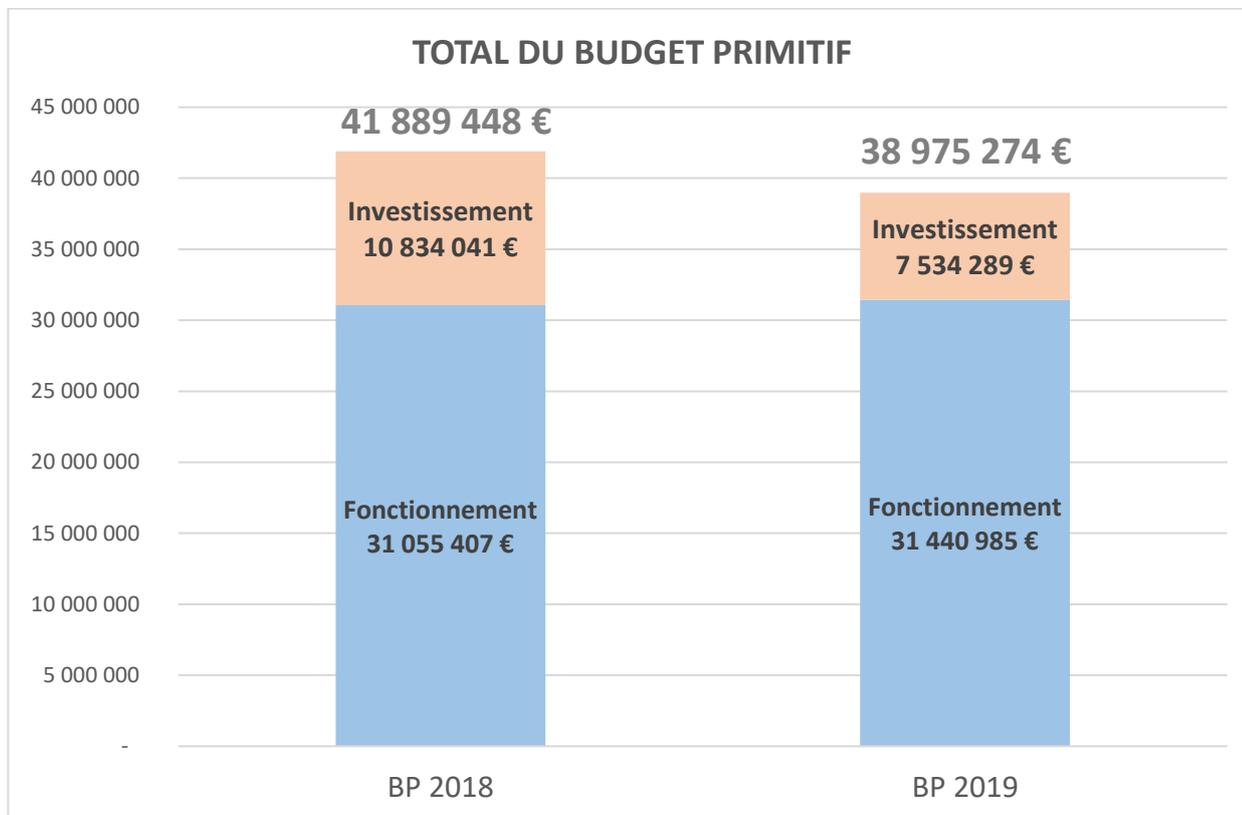
De plus, plusieurs agents du Pôle Enfance-Jeunesse ont renforcé les autres services (RH, EHPAD).

Enfin, nos animateurs ont réalisé de nombreuses vidéos destinées aux enfants qui ont été diffusées sur notre page Facebook.

A la fin de cette crise, il sera essentiel d'analyser l'impact du virus et du confinement sur le fonctionnement de nos services. Cela permettra notamment la rédaction d'un plan de gestion de crise.

IV. RETOUR SUR LE BUDGET 2019

Le budget 2019 s'équilibre au total à 38 975 274 € contre 41 889 448 € au BP 2018 soit une baisse de 2 914 000 €.



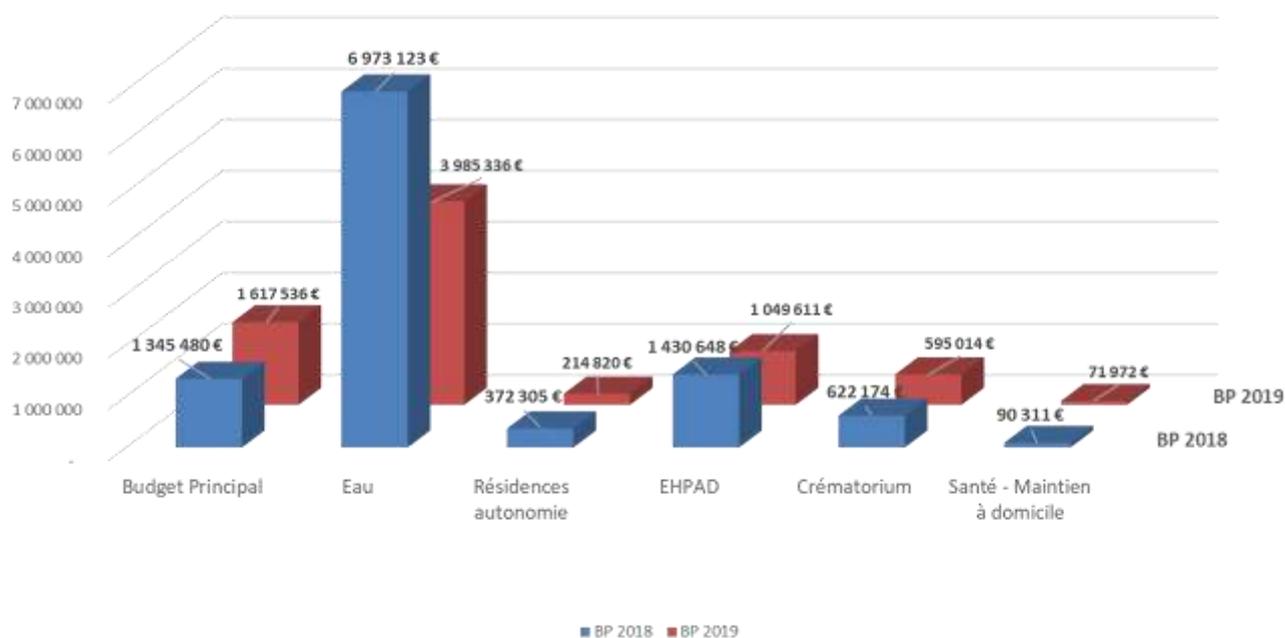
A. BUDGET INVESTISSEMENT

En investissement, à hauteur cette année de 7.5 M€ (contre 10.8 en 2018), les projets soutenus en 2019 sont ceux présentés et portés lors du Plan Stratégie et Qualité qui doit permettre le développement du SIVOM et engendrer des économies.

Les investissements sur le budget annexe de l'eau passent de 6.9 M€ en 2018 à 4 M€ du fait de la non reconduction de certaines aides financières octroyées par l'agence de l'eau.

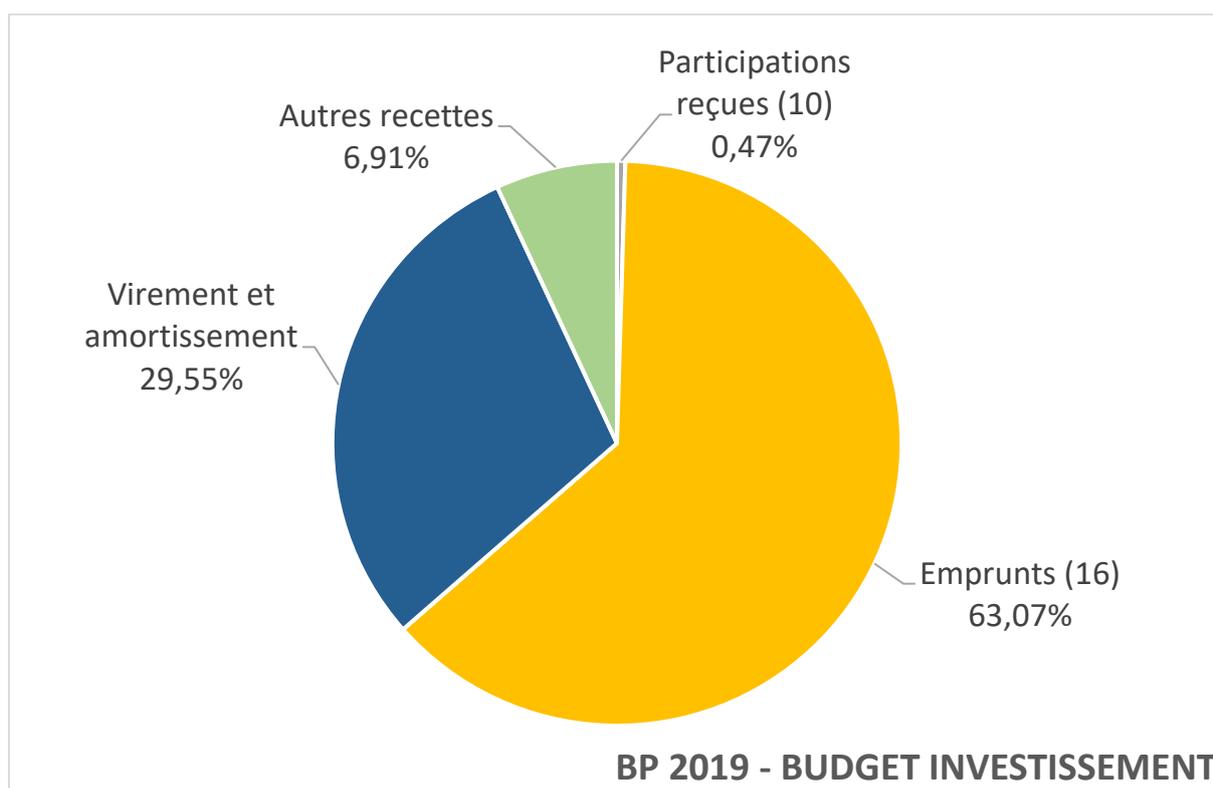
Le budget de l'eau reste malgré tout le principal investisseur de la collectivité, puisqu'il représente 52 % du budget d'investissement 2019.

BUDGET D'INVESTISSEMENT



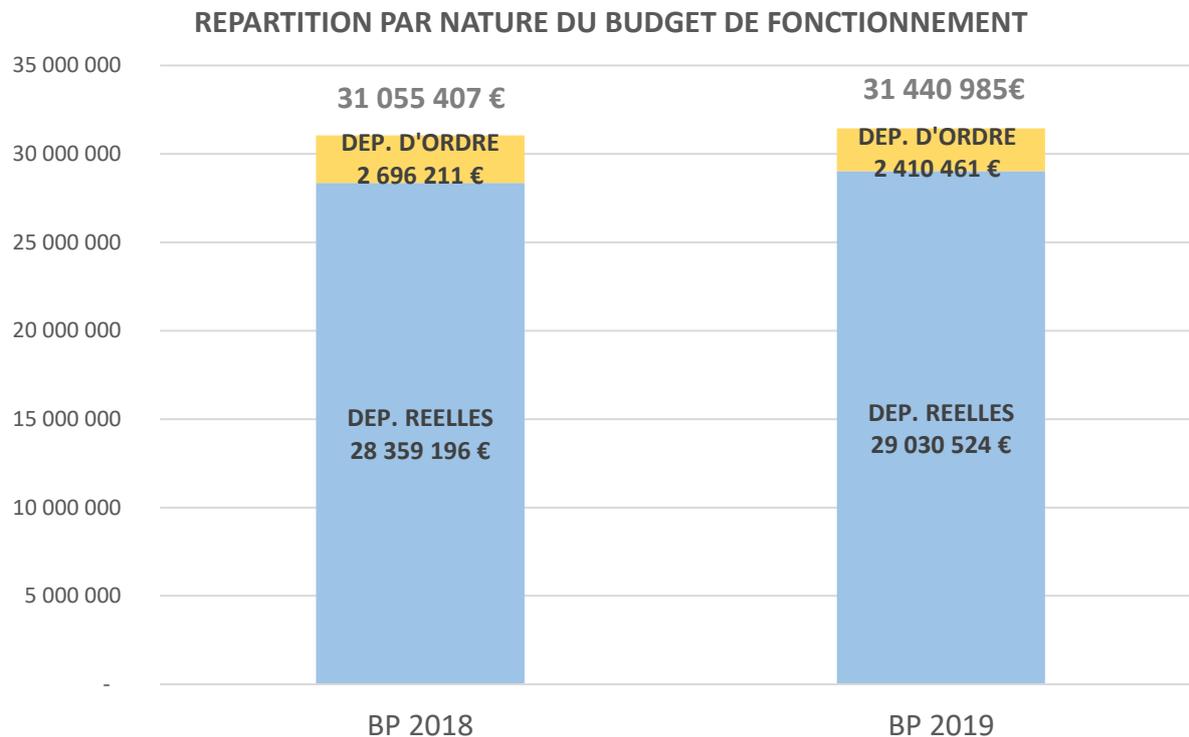
Le financement des 7,5 millions d'euros de dépenses d'investissement est assuré par :

- Le FCTVA va prendre en charge 0.47%
- L'emprunt devrait financer 63.07 % des prévisions
- L'autofinancement, y compris les dotations aux amortissements participeront pour 29.55 %.
- Et les autres recettes représentent 6,91 %. (Dépôts et cautionnements)

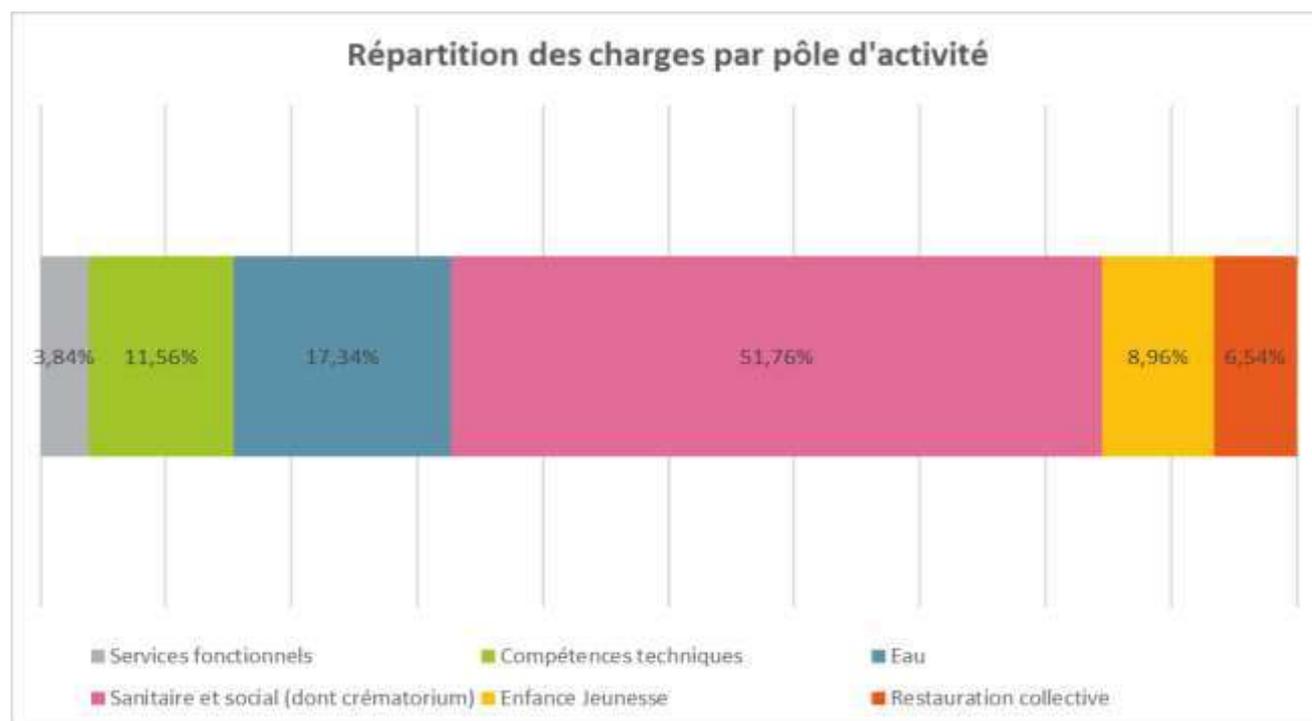


B. BUDGET FONCTIONNEMENT

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 31 440 K€. Il présente une augmentation de 1,2% par rapport au budget primitif 2018.



Le graphique ci-dessous indique, sur une enveloppe de 100 € de fonctionnement, la répartition des charges à travers ses pôles de compétences.

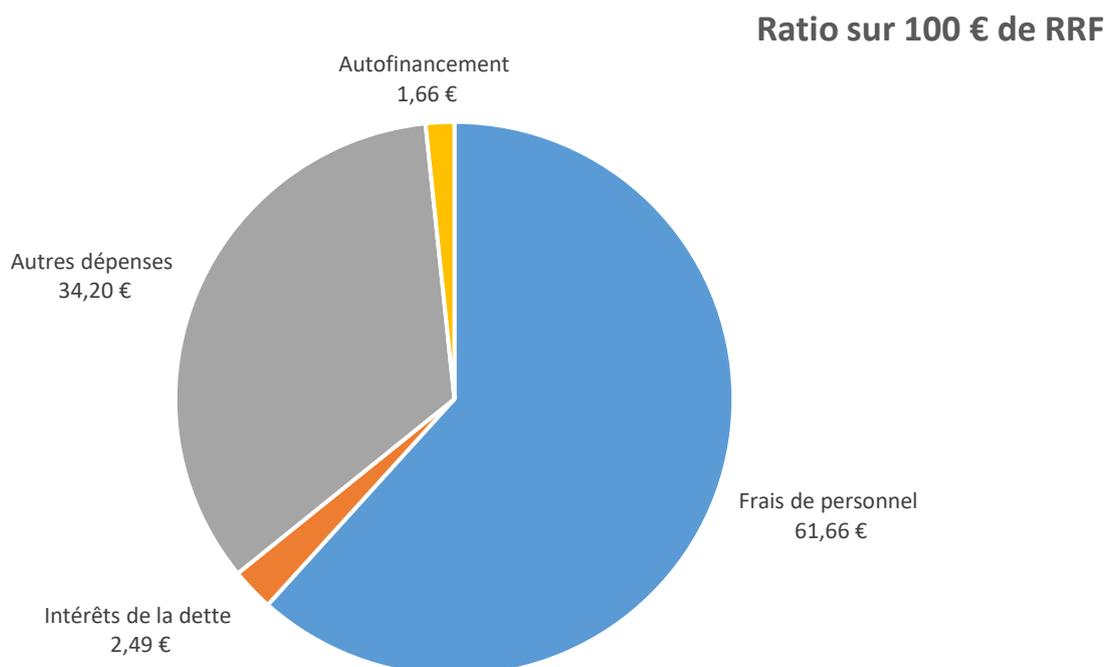


- Les actions menées envers les personnes en perte d'autonomie, la prévention santé ou encore le soutien aux personnes endeuillées avec le crématorium représentent 51.76 € contre 50.04 € au BP 2018.
- Les compétences techniques connaissent une diminution. Elles passent de 12.17 € à 11.56 € au BP 2019.
- Les fonctions support sont en baisse avec 3.84 € en 2019 sur une dépense de 100 €.
- Le service de l'eau voit ses dépenses réelles de fonctionnement passer à 17.34 € contre 18.60 € en 2018. Premiers résultats visibles des mesures d'économie.
- Le secteur Enfance – Jeunesse passe de 9.33 € à 8.96 €
- La compétence restauration collective connaît une légère progression, puisqu'elle passe de 5.90 € en 2018 à 6.54€ due essentiellement à l'augmentation des matières premières.

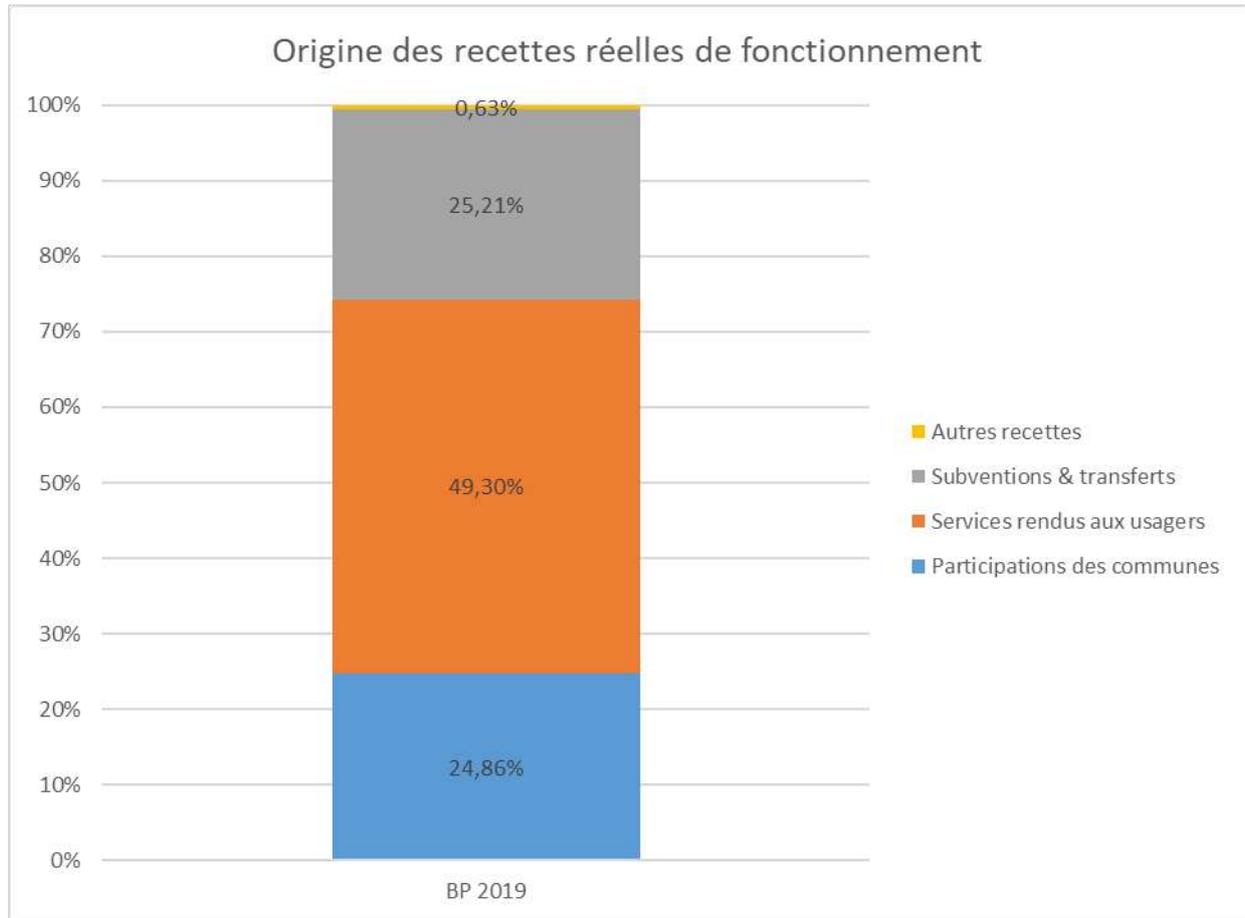
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le graphique suivant retranscrit les grandes rubriques comptables sur la base d'une enveloppe de 100 € :

- Les dépenses courantes se stabilisent à 34.20€. Elles étaient de 34.43 € au BP 2018 (électricité, alimentation, papeterie, assurance...)
- Les intérêts de la dette passent de 3,12 € en 2018 à 2,49 € pour 2019€.
- Les rémunérations et charges du personnel quant à elles augmentent. En 2019 elles représentent 61.66 € contre 60.35 € en 2018 lié en grande partie à la fin des emplois précaires ainsi qu'à l'augmentation de l'activité du pôle Santé Solidarité, notamment celle du SAAD.
- L'autofinancement passe quant à lui de 2.10€ en 2018 à 1.66€ en 2019



2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les prestations rendus directement à la population sans aucune participation des communes représentent près de 50 % de nos recettes.

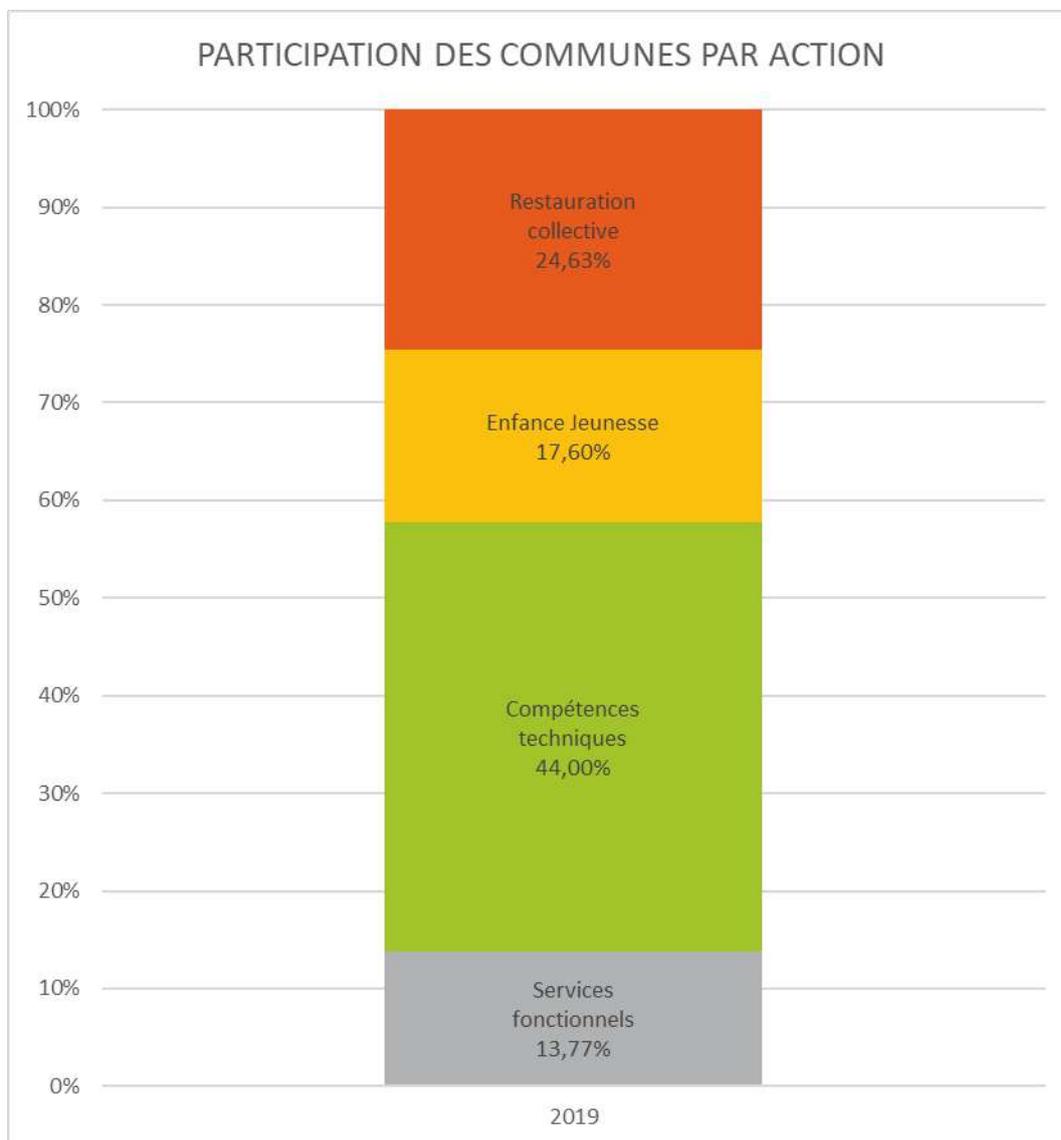
Sur ce graphique, ces prestations sont reprises dans la rubrique « subventions ». C'est le cas pour les bénéficiaires des EHPAD dont la partie soins et dépendance est financée par l'ARS et le Conseil Départemental.

C'est aussi le cas pour les patients du CSAPA, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie ouvert à tous et subventionné par l'ARS.

3. LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Sur un total de 29 519 K€ de recettes réelles de fonctionnement. (Total des recettes – les opérations d'ordre)

La participation des communes représente 24.86 % pour 7 338 K€.



Le graphique met en évidence les 3 séries de compétences qui font appel aux participations des communes ainsi que les fonctions support.

- Ces dernières représentent 13.77 % du total des participations versées
- Les activités jeunesse font 17.60 %
- La restauration collective est à 24.63 %
- Quant aux compétences techniques, elles sont plébiscitées par les communes avec un rapport de 44 % sur le total des participations

V. LES FINANCES DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

* Les données présentées ci-après sont celles issues des comptes administratifs. Elles sont exprimées « hors transferts de l'eau ». Il est entendu par-là que sont déduits en recettes les encaissements relatifs pour modernisation des réseaux, pollution et prélèvement et en dépenses, les reversements à l'agence de l'eau. Ces sommes ne faisant que transiter par la collectivité.

D'autre part, des opérations comptables ont été demandées par la DGFIP. Il s'agissait d'écritures de régularisation liées aux emprunts sur le budget annexe de l'Eau dans le cadre du transfert de la compétence à la CABBALR au 1^{er} janvier 2020. Ces opérations apparaissent en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces écritures viennent impacter fortement nos résultats de l'exercice 2019. Aussi, il est proposé une colonne supplémentaire « 2019 sans OP TP Eau ».

A. Tous budgets confondus

1. Fonctionnement

a) Dépenses

| Fonctionnement | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Dépenses de personnel (012) | 15 190 352,36 | 16 201 430,93 | 17 078 623,57 | 17 484 525,28 | 17 556 894,97 | 18 201 093,63 | 18 201 093,63 |
| Intérêts de la dette (66) | 682 965,49 | 718 369,63 | 678 662,83 | 650 656,07 | 661 000,33 | 503 171,61 | 503 171,61 |
| Dotations aux amortissements (68) | 1 677 735,91 | 1 673 812,75 | 1 737 170,02 | 1 824 812,25 | 1 690 803,09 | 1 619 637,23 | 1 619 637,23 |
| Déficit reporté (820) | 506 321,50 | 573 839,96 | 875 182,32 | 1 230 338,05 | 1 149 900,63 | 1 445 760,85 | 1 445 760,85 |
| Prélèvement pour investissement | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres dépenses | 8 805 481,42 | 8 995 103,63 | 10 191 718,67 | 8 954 389,41 | 9 556 304,18 | 8 681 393,29 | 8 681 393,29 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 26 862 856,68 | 28 162 556,90 | 30 561 357,41 | 30 144 721,06 | 30 614 903,20 | 30 451 056,61 | 30 451 056,61 |
| ICNE & renégociation | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations d'ordre | - | - | - | - | - | - | - |
| Travaux d'inv't en régie | 10 776,12 | - | - | - | - | - | - |
| A déduire | 10 776,12 | - | - | - | - | - | - |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 24 678 799,27 | 25 914 904,19 | 27 949 005,07 | 27 089 570,76 | 27 774 199,48 | 27 385 658,53 | 27 385 658,53 |
| Transferts Eau | - 1 443 792,97 | - 1 517 362,52 | - 1 682 305,20 | - 1 735 218,46 | - 1 766 109,45 | - 1 088 501,87 | - 1 088 501,87 |
| DRF (hors transferts Eau) | 23 235 006,30 | 24 397 541,67 | 26 266 699,87 | 25 354 352,30 | 26 008 090,03 | 26 297 156,66 | 26 297 156,66 |

b) Recettes

| Fonctionnement | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Amortissement subv. & reprise provisions | 176 193,02 | 140 235,24 | 94 625,90 | 158 934,30 | 95 950,19 | 107 620,71 | 107 620,71 |
| Participations des communes | 6 566 689,95 | 7 017 361,19 | 7 388 226,01 | 7 345 950,40 | 7 173 000,29 | 7 254 251,12 | 7 254 251,12 |
| Subventions et Dotations (74) | 1 119 310,75 | 1 772 090,51 | 2 215 791,64 | 2 061 152,98 | 1 796 368,57 | 1 786 366,26 | 1 786 366,26 |
| Forfaits soins et dotations globales | 3 842 046,37 | 4 226 406,91 | 4 504 924,49 | 4 677 222,35 | 5 001 018,73 | 4 924 060,42 | 4 924 060,42 |
| Produits des services et ventes diverses | 14 821 834,24 | 15 168 850,32 | 16 172 025,85 | 15 739 812,85 | 16 383 831,54 | 13 782 489,55 | 13 782 489,55 |
| Excédent reporté (820) | 1 716 518,01 | 1 624 524,23 | 2 592 643,47 | 2 963 571,41 | 2 769 691,53 | 3 746 739,28 | 3 746 739,28 |
| Autres recettes | 796 563,35 | 291 584,11 | 680 934,63 | 191 119,26 | 238 902,38 | 1 134 389,22 | 1 134 389,22 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 29 039 155,69 | 30 241 052,51 | 33 649 171,99 | 33 137 763,55 | 33 458 763,23 | 32 735 916,56 | 32 735 916,56 |
| Opérations d'ordre | 176 193,02 | 140 235,24 | 94 625,90 | 158 934,30 | 95 950,19 | 107 620,71 | 107 620,71 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 28 862 962,67 | 30 100 817,27 | 33 554 546,09 | 32 978 829,25 | 33 362 813,04 | 32 628 295,85 | 32 628 295,85 |
| Excédent reporté (820) | 1 716 518,01 | 1 624 524,23 | 2 592 643,47 | 2 963 571,41 | 2 769 691,53 | 3 746 739,28 | 3 746 739,28 |
| Transferts Eau | - 1 443 792,97 | - 1 517 362,52 | - 1 682 305,20 | - 1 735 218,46 | - 1 766 109,45 | - 1 088 501,87 | - 1 088 501,87 |
| RRF (hors transferts Eau) | 25 702 651,69 | 26 958 930,52 | 29 279 597,42 | 28 280 039,38 | 28 827 012,06 | 27 793 054,70 | 27 793 054,70 |

2. Investissement

a) Dépenses

| Investissement | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté | 800 418,31 | 823 929,65 | 115 586,53 | 1 294 474,04 | 793 225,88 | 149 386,32 | 149 386,32 |
| Frais extraordinaire (13) | 532,57 | - | - | - | - | - | - |
| Remboursement de la dette (16) | 1 632 502,11 | 1 753 235,31 | 1 758 040,70 | 1 771 088,92 | 1 750 938,74 | 4 516 510,07 | 1 973 410,07 |
| Dépenses d'équipement (20-21-23) | 2 907 277,25 | 1 525 317,26 | 2 850 693,15 | 4 823 644,37 | 4 133 384,20 | 7 396 269,96 | 7 396 269,96 |
| Travaux en cours (23) * | 9 277,72 | 162,42 | - | - | - | 19 505,74 | 19 505,74 |
| Amort. Part construc (13 - 48) | 166 382,73 | 140 235,24 | 121 583,65 | 158 261,30 | 30 432,87 | 43 047,24 | 43 047,24 |
| Intérêts courus non échus (168) | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépôts & Cautionnements | 96 627,27 | 89 750,47 | 113 032,37 | 126 827,89 | 82 097,37 | 115 626,27 | 115 626,27 |
| Autres dépenses | - | - | 105 319,48 | - | 38 425,21 | - | - |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 5 613 017,96 | 4 332 630,35 | 5 064 255,88 | 8 174 296,52 | 6 828 504,27 | 12 240 345,60 | 9 697 245,60 |

b) Recettes

| Investissement | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Excédent d'investissement reporté | 548 020,71 | 1 031 203,63 | 1 529 856,60 | 1 633 611,59 | 885 267,90 | 4 012 009,73 | 4 012 009,73 |
| Subvention d'équipement (13) | 129 093,44 | 15 017,58 | 9 089,40 | 164 134,68 | 461 589,03 | 411 191,43 | 411 191,43 |
| Participations reçues (10) * | 1 311 964,56 | 1 310 456,91 | 567 121,48 | 1 486 388,28 | 1 546 125,58 | 523 195,27 | 523 195,27 |
| Emprunts (16) | 821 849,00 | 1 670 831,00 | 1 386 300,00 | 4 068 582,00 | 4 560 881,98 | 8 246 336,43 | 5 703 236,43 |
| Aliénations nettes | 1 212 023,23 | 61,54 | 30,77 | - | - | - | - |
| Facturation de travaux (23) | - | 497,01 | 277,29 | - | - | 19 505,74 | 19 505,74 |
| Virement et amortissement | 1 674 179,85 | 1 657 812,75 | 1 737 170,02 | 1 724 812,25 | 1 194 826,62 | 1 296 555,19 | 1 296 555,19 |
| Dépôts & Cautionnements | 112 959,31 | 109 584,63 | 146 590,12 | 137 868,68 | 114 121,22 | 113 863,27 | 113 863,27 |
| Intérêts courus non échus (1688) | - | - | - | 100 000,00 | - | - | - |
| Autres recettes | 10 201,84 | 16 000,00 | 26 957,75 | - | 38 425,21 | - | - |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 5 820 291,94 | 5 811 465,05 | 5 403 393,43 | 9 315 397,48 | 8 801 237,54 | 14 622 657,06 | 12 079 557,06 |

Quelques définitions :

☞ **Dépenses réelles de fonctionnement** : Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. Elles comprennent les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012), les intérêts payés (chapitre 66) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65).

☞ **Recettes réelles de fonctionnement** : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. Elles comprennent les ventes de produits, prestations de services, marchandises (Chapitre 70), les dotations, participations (Chapitre 74) et les impôts et taxes (Chapitre 73).

☞ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

☞ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

☞ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

B. Budget Principal

| BUDGET PRINCIPAL | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| RRF | 8 671 746,69 | 9 092 765,95 | 9 730 047,56 | 9 468 449,13 | 9 004 220,66 | 9 063 680,14 |
| DRF (hors Dot. Amort et déficit reporté) | 7 612 054,57 | 8 350 156,03 | 8 917 736,63 | 8 451 238,96 | 8 169 885,66 | 8 308 206,09 |
| Epargne brute | 1 059 692,12 | 742 609,92 | 812 310,93 | 1 017 210,17 | 834 335,00 | 755 474,05 |
| Intérêts de la dette (66) | 156 772,46 | 147 934,29 | 136 489,33 | 128 993,89 | 112 092,62 | 103 772,89 |
| Epargne de gestion courante | 902 919,66 | 594 675,63 | 675 821,60 | 888 216,28 | 722 242,38 | 651 701,16 |
| Annuité de la dette | 706 585,09 | 726 397,65 | 663 881,54 | 619 318,57 | 530 878,61 | 512 288,17 |
| Epargne nette | 353 107,03 | 16 212,27 | 148 429,39 | 397 891,60 | 303 456,39 | 243 185,88 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 8,15% | 7,99% | 6,82% | 6,54% | 5,90% | 5,65% |
| Epargne brute / RRF | 12,22% | 8,17% | 8,35% | 10,74% | 9,27% | 8,34% |

Projet de construction de la nouvelle Cuisine Centrale



Pourquoi une nouvelle unité de production de repas ?

L'évolution des besoins dans les différents secteurs d'intervention de la cuisine centrale (Petite enfance, scolaire, personnes âgées en collectivité, personnes âgées à domicile) nous a amené à raisonner différemment, et à nous engager à travers le plan stratégique sur une projection à long terme. Et notamment sur la façon dont nous voulons faire évoluer la restauration collective pour les communes dans les années à venir.

Plusieurs points nous semblent évidents et nécessaires :

- L'Amélioration de la qualité organoleptique et sanitaire et l'anticipation en matière de législation et de normes concernant la sécurité alimentaire.
- Anticiper les nouvelles révolutions à travers des lois qui sont votées et applicables (application du GEMRCN, la LOI EGALIM, le ZERO PLASTIQUE
- Proposer des recettes variées et de qualité tout en suivant les saisons.
- Maitriser de plus en plus la réalisation, et la livraison des repas à domicile.

- Développer notre expérience et être une cellule d'appui alimentaire auprès des communes adhérentes.

A partir de ces constats nous nous sommes fixé des objectifs :

- Satisfaire les besoins des usagers et des communes
- Adapter notre service aux exigences des usagers
- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Améliorer la qualité quotidienne
- Représenter les valeurs de la collectivité
- Mettre en place une démarche de qualité et d'amélioration permanente et continue
- Développer nos compétences techniques et un esprit d'équipe fort

Nous devons être novateurs :

- Refonte régulière de nos menus et proposition saisonnière
- Enquête satisfaction dématérialisée
- Partenariat et nouveau cahier des charges avec les fournisseurs
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale

4 points essentiels à la réussite :

a) Sécuriser :

- fiches techniques (Amélioration des recettes, propositions constantes et personnalisation)
- cahier des charges (matières premières filière Bio et Locale , traçabilité et provenance
- partenariat avec les fournisseurs, développement durable, aide locale et développement des filières.

b) Développer :

- Plus de produits frais. engagement pris envers la population et les communes
- Diversifier et répondre au mieux aux régimes alimentaires spécifiques, en adaptant les menus de 3 mois à 105 ans et en respectant les besoins des clients .
- Un suivi et contrôle du matériel, en anticipant la vétusté dans les offices, en achetant un matériel plus performant et en optimisant le travail de chacun.

c) Informer :

- Rencontrer des communes environnantes et proposer nos services , ce qui permettrait d'avoir plus de communes adhérentes, d'optimiser les frais fixes et la gestion quotidienne de la cuisine.

d) Innover :

- Construction d'une nouvelle cuisine pour répondre aux engagements pris vis-à-vis des clients et des communes.
- Respecter les normes d'hygiène en vigueur et anticiper des normes qui vont arriver dans les années à venir
- Meilleure maîtrise des couts énergétiques qui ne cessent d'augmenter d'année en année
- Possibilité d'augmenter notre production de repas dans de bonnes conditions et d'accueillir d'autres communes en adhésion à la restauration collective.
- Une meilleure gestion de nos coûts
- Une qualité de travail rendu supérieure

- Amener une modernité et un outil de travail pouvant répondre aux besoins de chaque catégorie de convives (être dans l'actualité, exemple ville de Nice ,cuisine de +de 25 ans d'existence obsolète, qui vient d'ouvrir un nouvel outil dernière génération, répondant aux exigences actuelles en matière d'hygiène, de qualité et de vision circuits court et frais).
- Une modernisation de l'outil informatique et nouvelles technologies au service des clients et des communes (prise de repas et simplification des commandes de repas par chaque clients suivant besoins).

| | |
|--|---|
| OBJET : <i>Compétences « Affaires générales » et « Informatique »</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/140 Version : <i>initiale</i> Date création : 10/03/2020 |

1. L'environnement

a. Le service des Affaires générales

Il se compose de 3 services :

- Les moyens généraux : 3 agents à temps plein
- Les assemblées : 2 personnes à mi-temps
- Le secrétariat général : 1 agent à mi-temps

b. L'environnement informatique de la Collectivité :

En 2020, après la cession de la compétence Eau, le parc informatique du SIVOM de la Communauté du Béthunois se compose des éléments suivants :

- 139 postes informatiques répartis sur 10 sites.
- 31 Serveurs
- 24 imprimantes
- 61 Lignes téléphoniques mobiles

2. Réalisations 2019

a. Le service des Affaires générales

En 2019, le service des affaires générales a participé ou effectué les missions suivantes :

- Audit RGPD
- Optimisation de la tournée du courrier
- Externalisation de l'affranchissement du courrier
- Sécurisation du siège avec déménagement des archives du grenier vers des containers aux services techniques
- Sécurisation du garde-corps de l'escalier : remplacement et mise aux normes
- Travaux de rénovation de certains bureaux et optimisation de l'espace
- Achat de nouveaux bureaux

b. Le service informatique a participé ou effectué les missions suivantes :

- Externalisation de l'hébergement du logiciel des EHPADs
- Remplacement partiel du parc informatique. Uniformisation du parc
- Mise en place d'un système de supervision réseaux et systèmes
- Optimisation du parc d'impression (Nouveau marché 2020)
- Sécurisation par mise en fonction d'un nouveau Pare feu
- Dématérialisation progressive de documents administratifs (Signature électronique)

3. Bilan exercice 2019

a. Le service des Affaires générales

i. Section fonctionnement

L'AMO pour le marché assurances a permis de faire des économies en ce qui concerne les différents contrats d'assurance.

Divers travaux d'aménagement d'optimisation de l'espace ont été réalisés : création d'un couloir rénovation de bureaux, achat de mobilier. Des travaux de peinture ont été réalisés pour rafraîchir les locaux.

Un audit a été effectué afin de nous dresser le bilan et de nous donner des pistes de travail pour être en règle avec le RGPD. Un agent à mi-temps a été recruté et 3 agents seront formés en octobre afin de lancer un travail de recensement et de déclaration des données

L'achat d'un robot aspirateur a permis de dégager plus de temps à la personne qui effectue l'entretien du siège et lui économiser la manutention de l'aspirateur dans les escaliers.

Dans la même optique l'externalisation de l'affranchissement a permis au personnel des moyens généraux plus restreint que l'année précédente, d'avoir plus de temps dans les tâches administratives et la gestion des stocks.

La mise en place d'un serveur vocal interactif permet de désengorger le standard et d'orienter les appels des usagers directement vers le service souhaité, sans mise en attente.

Enfin l'aménagement du parking arrière du siège a été finalisé avec la création d'espaces verts, et de bordures ainsi qu'un éclairage plus intense.

ii. Section investissement

En section d'investissement, la principale dépense concerne le remplacement et la sécurisation de la rampe d'escalier.

b. Le service Informatique

i. Section fonctionnement

Le travail effectué pour négocier des contrats de maintenance de nos logiciels ou matériels sur des durées allant de 3 à 4 ans, permet, de manière générale, de faire des économies de l'ordre de 4 mois à un an sur ces prestations.

En 2020, la négociation de notre contrat de logiciel antivirus sur une durée de 3 ans engendrera une économie de 1 an de maintenance. Ainsi, pour 2 années de maintenance logicielle souscrites, la collectivité bénéficiera de 3 ans de protection.

De manière générale, les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) devraient respecter les prévisions budgétaires. Des économies sur certains postes ont permis la négociation sur plusieurs exercices de quelques contrats (Licence messagerie, maintenance de la virtualisation des serveurs)

ii. Section investissement

En section d'investissement, le budget alloué au renouvellement du parc de matériels vieillissants (8 ans) devrait atteindre un taux de réalisation de l'ordre de 70%.

La mise en concurrence pour le renouvellement du pare feu a permis de réduire l'impact financier de cet équipement essentiel pour la sécurité informatique de la collectivité.

Enfin, le service informatique a lancé une consultation pour le renouvellement de 6 PC vieillissants attribués aux collaborateurs des fonctions supports.

4. Hypothèses d'évolution

Le transfert de la compétence eau au 01/01/2020 a des répercussions à prendre en compte pour l'élaboration du budget 2020 mais également dans le calcul des frais de structure.

a. Section investissement

Les principales dépenses d'investissement prévues pour 2020 sont :

- La poursuite des travaux du siège avec l'amélioration de l'accessibilité et mise aux normes de la porte d'entrée côté RH.
- Evolutions de l'infrastructure informatique pour 48 000 €
- Logiciels et divers matériels informatique
- La mise en place d'un système de gestion du temps de travail (badgeuse + logiciel)

| Investissement | BP 2018 | BP 2019 | Prévisions 2020 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées | 117 455 € | 91 270 € | 84 835 € |
| Chap 20 - Immobilisations incorporelles | 25 000 € | 123 600 € | 25 100 € |
| Chap 21 - Immobilisations corporelles | 222 745 € | 153 486 € | 111 893 € |
| Total | 365 200 € | 368 356 € | 221 828 € |

b. Section fonctionnement

Pour rappel, les recettes de fonctionnement sont composées principalement par les participations :

- des communes,
- des compétences du budget principal
- des budgets annexes.

Le transfert de l'eau entraîne une diminution de 405 209 € au titre des participations. 57 290 € concerne la commune d'Annezin et 347 920 € le budget annexe de l'eau.

Impacts financiers sur les frais de structure

| Frais de structure | BP 2018 | BP 2019 | Prévisions 2020 |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Communes | 981 160 € | 1 010 590 € | 953 300 € |
| Compétences et budgets annexes | 1 482 175 € | 1 489 035 € | 1 141 115 € |
| Total | 2 463 335 € | 2 499 625 € | 2 094 415 € |

Dans cette optique, des efforts ont été faits sur l'ensemble des dépenses à caractère général et plus particulièrement en matière d'assurance, de fournitures administratives et de frais d'affranchissements.

La baisse des dépenses de personnel se justifie par :

- le départ à la CABBALR de certains personnels des services supports
- la baisse des charges de personnel communes (CNAS, médecine du travail, ...)

Les autres charges de gestion courante connaissent également une diminution en raison de l'application au 01/01/2020 de la loi NOTRe.

| Fonctionnement | BP 2018 | BP 2019 | Prévisions 2020 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chap 011 - Charges à caractère général + PI | 821 120 € | 875 080 € | 572 180 € |
| Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 1 466 430 € | 1 413 190 € | 1 306 268 € |
| Chap 023 - Virement à la section d'investissement | 174 820 € | 67 640 € | 74 693 € |
| Chap 65 - Autres charges de gestion courante | 61 445 € | 188 060 € | 183 420 € |
| Chap 66 - Charges financières | 72 440 € | 54 716 € | 50 758 € |
| Chap 68 - Dotations aux amortissements et provisions | 54 870 € | 45 934 € | 41 359 € |
| Total dépenses de fonctionnement | 2 651 125 € | 2 644 620 € | 2 228 678€ |
| Autres recettes | 187 790 € | 144 995 € | 134 263 € |
| Total à financer | 2 463 335 € | 2 499 625 € | 2 094 415 € |

OBJET : *Compétence « Administration Générale de l'Équipement »*

Orientations budgétaires de la compétence pour 2020

Référence : DOB-2020/301

Version : *initiale*

Date création : 22/07/2019

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Un excédent de fonctionnement est attendu au compte administratif 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau.

b. Section investissement

Les travaux sur bâtiments n'ont pas été réalisés et sont réinscrits au budget 2020. Ceux relatifs au matériel informatique n'ont pas été réalisés et ne seront pas réinscrits.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Les compétences techniques vont être lourdement impactées par le transfert de la compétence EAU au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération imposée par la loi NOTRe.

En particulier, l'activité de l'Eau nécessitait la participation aux frais de structure du Centre Technique à hauteur de 350 000€ pour une dépense totale de 645 000€ (CA2018) soit 54%.

Cette participation comprend les dépenses de personnel administratif, de consommation d'énergie et d'eau, le coût des impressions de documents, des ordures ménagères, de conciergerie, de maintenance et d'entretien du centre technique ainsi que toutes les tâches administratives liées à l'activité des services d'exploitation.

Le transfert d'une partie des agents de l'A.GE qui assuraient des missions pour le service de l'Eau ainsi que la location à la Communauté d'Agglomération d'une partie des bâtiments doivent permettre de rationaliser le budget de l'AGE.

La charge en personnel est réduite de 26%, les charges à caractère général devraient diminuer également de 26%.

La diminution des charges de fonctionnement devrait atteindre 50 000€.

Les locaux occupés par le Service de l'Eau sont loués à la Communauté d'Agglomération pour le service de l'Eau transféré. Les recettes à prévoir sont de 70 000€ annuel.

b. Section investissement

Le centre technique nécessite des travaux de mise aux normes et de rénovation énergétique, ces travaux sont estimés à 40 000 €.

c. Recettes

Le calcul des frais de structure est adapté au départ du service de l'Eau et aux variations prévues de l'activité des compétences.

3. Evolution des tarifs

Sans objet

OBJET : *Compétence « Centre d'Ingénierie »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/310
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Le budget 2019 relatif aux charges de personnel n'aura pas pu être entièrement exécuté compte tenu des aléas dans les procédures de recrutement et de l'absence prolongée de M. Edouard, de même et consécutivement, pour les recettes prévues.

b. Section investissement

L'achat du traceur de plans a été réalisé. Ceux relatifs au matériel informatique n'ont pas été réalisés en corrélation avec les aléas de recrutement.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Les recrutements effectués en 2019 impliquent une augmentation de 12% des charges de personnel par rapport au budget 2019 et laissent à envisager une externalisation des prestations de Maîtrise d'œuvre en bâtiment à hauteur de 35 000€. Les charges de fonctionnement à caractère général resteraient ainsi stables.

b. Section investissement

Dans le cadre de ses missions, le bureau d'études a besoin de se doter de matériel de topographie et d'un logiciel de cartographie évalués à 3 350€.

Une partie de l'investissement pour le remplacement de matériel informatique vieillissant est réinscrit au budget à hauteur de 1000€.

c. Recettes

En cas de retour ou de remplacement de M. Edouard et avec les recrutements réellement effectués en 2019, l'objectif de recettes est de près de 200 000€ en augmentation de 5% par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de l'effectif (2 agents).

3. Evolution des tarifs

Il est proposé une augmentation de 3% des tarifs de maîtrise d'œuvre « bâtiment » pour tenir compte du tarif externalisé (11,5% + TVA).

Les tarifs pratiqués en maîtrise d'œuvre travaux publics sont de l'ordre de 6 à 9% TVA comprise, il est donc prévu une augmentation du tarif de 1%.

| | |
|--|---|
| OBJET : Compétence « Voirie entretien » | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/321 Version : <i>modifiée1</i> Date création : 22/07/2019 Date de modification : 18/03/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les prestations externalisées prévues au budget (446 000€) pour redynamiser et développer la compétence ont été partiellement réalisées (280 000€) et l'activité liée à l'adhésion de la ville de Béthune à la compétence a été absorbée sans avoir recours à des dépenses de personnel supplémentaires.

b. Section investissement

L'investissement pour la réparation du matériel n'aura pas été nécessaire en 2019.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

En fonction des projets de voirie des communes, le budget dédié aux prestations externalisées devrait nettement augmenter pour atteindre 999 000€ sachant que le coût de l'activité de la régie à l'année est de l'ordre de 570 000€.

b. Section investissement

Afin de poursuivre le développement de la compétence, il est prévu l'acquisition d'un camion benne double cabine estimé à 40 000€ et d'un modulaire pour le réaménagement des vestiaires des agents pour un montant de 15 000€.

c. Recettes

Les participations des communes augmenteront et se situeront à 1 055 000€ en 2020.

Le montant des prestations sur factures devrait également atteindre 465 000€.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

| | |
|--|---|
| OBJET : <i>Compétence « Voirie nettoyage »</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/322 Version : <i>modifiée1</i> Date création : 22/07/2019 Date de modification : 18/03/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Un excédent de fonctionnement est attendu au compte administratif 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau.

b. Section investissement

L'acquisition d'une balayeuse n'a pas été réalisée. L'étude comparative menée a révélé que la location s'avère économiquement équivalente et permet de garantir la continuité de service.

(Coût d'achat de la balayeuse 200 000€ amortissement sur 7 ans, coût total : 220 000€, frais d'entretien et de réparation annuels : 30 000€ annuels moyens, coût annuel : 61 500€ - coût de location y compris entretien et remplacement en cas de panne : entre 55 000 et 70 000€ sans vétusté)

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Les charges de personnel sont en diminution de 9% en corrélation avec celle des effectifs.

Augmentation des prestations externes et location de matériel

b. Section investissement

Compte tenu de l'état de vétusté des balayeuses, il est prévu un achat pour 2020 afin de remplacer celle trop coûteuse en réparation sans pour autant arrêter la location afin de conserver notre réactivité.

3. Evolution des tarifs

Pour tenir compte de la réglementation en matière de traitement des déchets, il conviendrait de revoir la tarification du balayage. Cependant, celle-ci sera maintenue jusqu'à la mise en place du traitement des déchets prévue courant 2020.

OBJET : *Compétence « Voirie déneigement »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/323

Version : *modifiée1*

Date création : 22/07/2019

Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les évènements neigeux du début d'année ont nécessité une dépense en personnel supérieure à celle de l'année 2018 complète.

b. Section investissement

L'investissement pour réparations sur matériel n'aura pas été nécessaire en 2019.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Il convient de rester prudent sur la charge en personnel prévisionnelle de même que pour les charges à caractère général.

b. Section investissement

Compte tenu de l'état de vétusté du matériel, il est prévu l'acquisition d'une saleuse pour un montant prévisionnel de 40 000€.

c. Recettes

En 2019, les participations des communes avaient été revu pour tenir compte de l'excédent très important constaté en 2018. Pour 2020, comme en 2019, il conviendrait de conserver le coût/km pour tenir compte du risque.

3. Evolution des tarifs

Pour information, le prix unitaire de salage/déneigement recalculé sur la base des 10 derniers hivers serait de 392,47€/km.

| ANNEE | NB DE KM | COUT | COUT/KM |
|----------------|----------|--------------|-----------------|
| 2018 | 240,99 | 94 027,81 € | 390,17 € |
| 2017 | 286,58 | 93 096,00 € | 324,85 € |
| 2016 | 286,58 | 65 005,00 € | 226,83 € |
| 2015 | 282,35 | 105 853,24 € | 374,90 € |
| 2014 | 282,35 | 66 310,91 € | 234,85 € |
| 2013 | 282,35 | 191 826,50 € | 679,39 € |
| 2012 | 282,35 | 109 101,98 € | 386,41 € |
| 2011 | 276,695 | 112 842,28 € | 407,82 € |
| 2010 | 276,695 | 106 626,88 € | 385,36 € |
| 2009 | 267,06 | 137 293,88 € | 514,09 € |
| Moyenne | | | 392,47 € |

Pour tenir compte du risque, il conviendrait de maintenir, comme l'année dernière, le tarif de 424€/km.

| | |
|--|---|
| OBJET : Compétence « Eclairage public » | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/331 Version : <i>modifiée1</i> Date création : 22/07/2019 Date de modification : 18/03/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

L'excédent de fonctionnement constaté en 2018 devrait être reporté en 2019.

b. Section investissement

L'achat d'un véhicule utilitaire prévu au budget supplémentaire n'a pas pu être réalisé avant la fin d'exercice 2019. Ce besoin non prévu au budget primitif était survenu suite au constat d'une réparation trop coûteuse sur un véhicule assez âgé.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Les investissements des communes devraient se poursuivre en 2020, les charges en personnel et à caractère général ne devraient pas diminuer.

b. Section investissement

L'acquisition du véhicule utilitaire est réinscrite au budget 2020 ainsi qu'une nacelle en remplacement de celle vétuste pour un montant total de 110 000€.

Une dépense de 2 000€ de matériel informatique est envisagée en remplacement de l'ordinateur vétuste du responsable de compétence. Enfin, la dépense de 2 000€ est en prévision d'éventuelles casses du matériel de la compétence.

c. Recettes

Il conviendrait de ne pas prévoir de baisse du prix de maintenance des lanternes car le renouvellement en LED du patrimoine des communes du territoire occasionne implicitement une diminution des participations des communes.

Les participations des communes comprenant leurs travaux spécifiques restent stables.

Les prévisions de prestations sur factures sont, quant à elles, en augmentation passant de 22 000€ en 2019 à 180 000€ en 2020.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Voirie signalisation »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/332
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Un excédent de fonctionnement devrait être attendu pour l'année 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau. Les prestations externalisées prévues au budget (207 000€) pour absorber l'activité supplémentaire suite à la demande de la ville de Béthune de retraçage complet de la commune en 2019 ont été réalisées à hauteur de (130 000€). Un excédent au profit de la Ville de Béthune devrait être constaté, sa participation ajustée en fonction.

b. Section investissement

L'investissement pour réparations sur matériel n'aura pas été nécessaire en 2019. Il n'y aura pas eu non plus d'investissement pour du petit matériel.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Le budget prévu en 2019 sera réduit de la majeure partie des prestations externalisées, le marquage sur la commune de Béthune ayant été quasiment achevé au dernier trimestre 2019 pour un montant inférieur à celui prévu grâce notamment à l'optimisation d'achat réalisée.

b. Section investissement

Le service prévoit l'acquisition d'un matériel de carottage pour un montant de 3 000€ qui sera rapidement amorti au regard du coût de la location.

c. Recettes

Les participations des communes seront en nette diminution (baisse de 53%) lié à l'achèvement du retraçage de la ville de Béthune.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Signalisation tricolore »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/333
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait être exécuté en 2019.

b. Section investissement

L'investissement en matériel informatique prévu a été réalisé pour un montant de 916,56€.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Le patrimoine de carrefours à feux à entretenir se maintient entre le transfert de carrefours à la SMT et la création des nouveaux carrefours sur le territoire. Le budget de fonctionnement est globalement stable.

b. Section investissement

Il n'est pas prévu d'investissement en 2020 pour cette compétence.

c. Recettes

Consécutivement au transfert de carrefours à feux sur la ligne du BHNS et à la création de nouveaux carrefours, les participations des communes devront être ajustées.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Entretien des terrains de sport »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/340
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait être réalisé conformément aux prévisions.

b. Section investissement

L'acquisition de 2 robots de tonte supplémentaires a été réalisée. Concernant la remorque, l'achat était en cours à la fin d'exercice. L'achat de matériel d'arrosage n'a pas été réalisé.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

La section fonctionnement du budget de la compétence ne devrait pas subir de grandes modifications en 2020.

b. Section investissement

Suite à la panne de la tondeuse 5 éléments, le devis de réparation apparaissant trop couteux au regard de sa vétusté, il est prévu son remplacement pour un montant estimé de 40 000€.

c. Recettes

Les participations des communes devront être ajustées au regard du CA 2018, le coût d'entretien d'un terrain de sport comprenant la tonte régulière, le retraçage et l'amendement n'ayant pas été actualisé depuis 2014.

L'achat de matériel d'arrosage sera réinscrit pour un montant de 9 000€. Concernant la remorque, l'achat était en cours en fin d'année, la dépense doit être réinscrite au budget 2020.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs devraient être actualisés en fonction de l'évolution constatée du coût de la compétence depuis 2014.

OBJET : *Compétence « Espaces verts »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/341
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les charges en personnel ne devraient pas être réalisées pour l'année 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau.

b. Section investissement

L'acquisition d'un fourgon tôlé pour un montant de 27 760,00 € T.T.C est en cours en fin d'exercice. L'achat de 4 débroussailleuses a bien été réalisé. Celui du lamier pour faucheuse et de la petite tondeuse autotractée n'a pas été réalisé.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Consécutivement à la diminution du patrimoine à entretenir dans les communes, il convient d'ajuster les dépenses fonctionnement dès la mise à jour des accords techniques. Une mutualisation des agents avec les services en sous-effectifs ponctuels est prévue en recettes supplémentaires.

b. Section investissement

L'achat du véhicule utilitaire était en cours en fin d'année, la dépense doit être réinscrite au budget 2020. De même, l'achat d'une petite tondeuse auto-tractée est réinscrite au budget 2020 pour un montant de 5 000€. Par ailleurs, il est prévu l'achat d'un regarnisseur de gazon au budget 2020 pour un montant estimé de 10 000€.

c. Recettes

Les participations 2020 seront ajustées suite à la mise à jour des accords techniques (suppression ou modification des surfaces à entretenir). Il est prévu la mutualisation des agents des Espaces verts avec les autres compétences techniques dans leur domaine de compétence qui permet ainsi l'inscription de recettes supplémentaires en inter-compétence.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Serres »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/342
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

L'attrait des communes aux productions de la serre est très variable, le budget de fonctionnement devrait être réalisé sans toutefois correspondre aux prévisions.

b. Section investissement

Les investissements prévus au budget n'ont pas pu être réalisés et seront reportés en 2020.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Pour correspondre à l'évolution des effectifs, il a été procédé à l'ajustement de l'affectation d'un agent à la serre, les dépenses en personnel vont augmenter de 100% passant ainsi de 1 à 2 agents. Le budget de fonctionnement est en augmentation en corrélation avec les participations des communes.

b. Section investissement

Les investissements pour l'acquisition tables de culture semi-mobile et le remplacement du matériel d'arrosage seront reportés en 2020.

c. Recettes

Les participations sont en légère augmentation pour correspondre aux prévisions de consommations de certaines communes en 2019. Cependant, il convient de proposer un catalogue de prestations plus étoffé répondant aux besoins des communes.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Entretien des friches »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/345
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les charges en personnel ne devraient pas être entièrement réalisées pour l'année 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau.

b. Section investissement

Aucun investissement n'avait été prévu au budget.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

La section de fonctionnement devrait rester stable en 2020 par rapport à 2019.

b. Section investissement

Aucun investissement n'est prévu en 2020.

c. Recettes

Les participations des communes devraient être ajustées suite au CA 2019.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Entretien des chemins de randonnées »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/346
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les charges en personnel ne devraient pas être réalisées pour l'année 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau.

b. Section investissement

Aucun investissement n'avait été prévu au budget.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

La section de fonctionnement devra être adaptée suite aux transferts des agents des compétences vertes effectuant des missions pour le service de l'eau. Aucun agent n'est réaffecté à la compétence, les agents des espaces verts seront mutualisés pour intervenir en friche en inter-compétence.

b. Section investissement

Aucun investissement n'est prévu en 2020.

c. Recettes

Les participations des communes devraient être équivalentes à celles de 2019 en 2020.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Compétence « Garage »*

*Orientations budgétaires de la compétence
pour 2020*

Référence : DOB-2020/351
Version : *modifiée1*
Date création : 22/07/2019
Date de modification : 18/03/2020

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les charges en personnel ne devraient pas être entièrement réalisées pour l'année 2019 suite aux ajustements d'effectifs réalisés en cours d'année et nécessaires pour le transfert du service de l'eau.

Le service a confié la gestion de la maintenance des véhicules industriels à la société Fatec dans le cadre d'un marché avec l'UGAP.

b. Section investissement

L'investissement prévu en petit matériel n'a pas été nécessaire en 2019.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

La section de fonctionnement devra prévoir l'externalisation de l'entretien/réparation des véhicules en 2020.

b. Section investissement

Aucun investissement n'est prévu en 2020.

c. Recettes

Le transfert de la compétence EAU va très lourdement impacter les recettes de la compétence garage. D'autres prestations de service pour les compétences techniques seraient à développer telles que la gestion du parc matériel.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

| | |
|--|---|
| OBJET : <i>Compétence « Défense incendie »</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/360 Version : <i>modifiée1</i> Date création : 22/07/2019 Date de modification : 18/03/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Avec le transfert des agents de l'eau, la compétence Défense incendie devra être réorganisée. En effet, aucun agent n'était imputé sur le budget de la défense incendie ; les agents du service de l'eau intervenaient pour son compte et la prestation était refacturée en interne.

b. Section investissement

Aucun investissement n'avait été prévu au budget.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

La mutation de Jonathan Ducrocq sur plusieurs compétences techniques dont la « défense incendie » permet d'assurer la continuité du service après le transfert du service de l'eau qui accomplissait les missions de la compétence défense incendie. Il convient de prévoir l'externalisation de certaines prestations sur les dispositifs incendie.

b. Section investissement

Il est prévu l'achat d'une vanne lenticulaire pour un montant estimé de 800€.

c. Recettes

La participation des communes pour l'entretien des dispositifs incendie n'a pas été réactualisée depuis 2016 mais ne nécessite, au regard de l'évolution du service à ce jour, d'aucune actualisation.

3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

| | |
|--|---|
| OBJET : Compétence « Restauration à domicile » | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/530 Version : <i>initiale</i> Date création : 04/03/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Nous attendons un résultat positif pour l'année 2019 qui sera cumulé avec le résultat positif de l'année dernière (+ 4 856 .28) car malgré une baisse de nos recettes, nous maîtrisons nos coûts et optimisons les dépenses sur ce service.

b. Section investissement

Les 8 000 euros prévus ont été investi pour l'achat du module informatique qui est mutualisé avec le SPASAD, pour fiabiliser, moderniser et optimiser le suivi du portage à domicile et créer une synergie entre les deux services .

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

une augmentation de 1.2 % pour 2020 sur le chapitre 11 (frais de fonctionnements)et 2% sur le chapitre 12 (frais de personnels),

Nous estimons pour 2020 une hausse du nombre de repas, nous devons être vigilants sur les dépenses d'achats de repas à la cuisine centrale, pour les autres lignes de dépenses, certaines comme le carburant sont plus difficiles à évaluer , car la situation économique mondiale est en pleine fluctuation.

Cela nous amène à dire que les coûts de fonctionnement seront prévus à la baisse pour anticiper une baisse des recettes .nous resterons très attentifs aux dépenses annexes.

b. Section investissement

Nous prévoyons l'achat d'un Module sur tablette pour le logiciel du portage à domicile estimation 2 500 euros

c. Recettes

Les recettes seront en hausse, en gardant une rigueur de fonctionnement cela ne devrait pas mettre en difficulté ce service

3. Evolution des tarifs

L'évolution tarifaire pour les repas à domicile sera en 2020 de 1.6 %, ce qui représente une augmentation de 10 centimes, c'est très raisonnable .

4. Références documentaires

- ❖ Dossier commission jeunesse

| | |
|---|---|
| OBJET : Compétence « Unité Centrale de Production de Repas » | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/610 Version : <i>initiale</i> Date création : 04/03/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

La maîtrise des dépenses de l'exercice 2019 nous a permis d'intégrer le solde négatif de 2018 et nous permet d'arriver à l'équilibre ou presque en cette fin d'année 2019, cela doit être consolidé par le résultat final du compte administratif 2019.

Les recettes devraient quant à elles être supérieures au niveau des prévisions budgétaires.

b. Section investissement

Les études menées dans le cadre de la construction de la nouvelle unité de production de repas ont entraîné une augmentation du budget d'investissement. L'achat de matériels indispensables a également contribué à cette évolution.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Il est retenu une hypothèse d'augmentation de 1.5 %, de nos achats et de 2% sur la masse salariale. Nous estimons pour 2020 un nombre de repas sensiblement équivalent à 2019. (environ 720 000 repas sur l'année)

Cela nous amène à dire que les coûts de fonctionnement sont prévus à la hausse, pour l'année 2020.

b. Section investissement

La construction de la nouvelle cuisine va entraîner l'augmentation de la section Investissement pour :

- 619 193.00 euros pour la phase d'étude,
- 4 306 874.00 euros sur la phase travaux.

Le total de l'opération est estimé en phase APD avant appels d'offres à 4 926 067.00 euros TTC

3. Evolution des tarifs

L'évolution tarifaire pour les repas sera en 2020 de 1.6 %. Ce qui représente une augmentation de 5 centimes. C'est très raisonnable et cohérent avec les indices de ces derniers mois .

4. Références documentaires

- ❖ Dossier commission jeunesse

| | |
|---|--|
| OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » Centres de Loisirs</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Version : <i>initiale</i> Date création : <i>19/03/2020</i> |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 193 765.55 euros alors qu'elles étaient de 163 659.18 euros en 2018, soit une hausse de 18.40%. Ceci s'explique notamment par l'achat de nouveau matériel pour les campings, l'augmentation des frais de transport mais aussi du coût des activités qui augmente.

Quant aux dépenses de personnel, elles étaient de 346 560.35 euros en 2018 et sont de 451 087,75 euros. Soit une hausse de 30.16%. Ceci s'explique notamment par la revalorisation de l'indice des agents de catégorie C mais aussi par l'emploi de plus de personnel d'encadrement afin de se conformer à la réglementation.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2020, une baisse de 14% des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2020 sont de 202 750.00 euros, elles étaient de 237 600 en prévision 2019.

Cela est permis grâce notamment aux mises en concurrence des entreprises et à un meilleur contrôle des commandes.

Concernant le personnel, la prévision pour 2019 était de 396 000.00 euros et sera de 673 000.00 euros en 2020.

Ceci s'explique par l'application stricte de la réglementation et notamment le respect des 48h de travail hebdomadaire pour le personnel recruté en CEE (contrat d'engagement éducatif) qui encadre les enfants lors des centres de loisirs.

b. Section investissement :

Afin de moderniser nos process, des crédits avaient été prévus en 2019 pour l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation des inscriptions des colonies et des centres de loisirs. Cet achat est reporté en 2020 et une mise en concurrence sera organisée.

Les véhicules âgés sont systématiquement remplacés par des véhicules en location. Ceci permet d'intégrer les frais d'entretien. De ce fait, les dépenses sont basculées en section de fonctionnement.

15 000 euros sont prévus pour l'achat de containers de stockage et 5 000 euros pour remplacer du matériel informatique obsolète (matériels qui ont 8 ans).

c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 646 699.13 euros. La prévision des recettes était de 946 558.00 euros.

Pour 2020, les recettes sont prévues à hauteur de 1 163 772.00 euros. Les subventions de la CAF ne sont pas versées de manière régulière, ce qui explique ces décalages.

3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, une hausse de l'ensemble des tarifs de l'ordre de 2% est votée pour faire face aux différentes augmentations.

| | |
|--|--|
| OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » Colonies</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Version : <i>initiale</i> Date création : <i>20/03/2020</i> |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 295 273.25 euros alors qu'elles étaient de 283 121.43 euros en 2018, soit une hausse de 4.30%. Ceci s'explique notamment par l'augmentation du nombre de séjours colonies et des tenues achetées.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2020, une hausse de 14 % des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2020 sont de 361 200.00 euros, elles étaient de 316 500.0 en prévision 2019.

Cette évolution des dépenses est motivée par une nécessité pour le service d'améliorer la communication sur les séjours qu'il propose aux communes.

De plus, des crédits supplémentaires sont prévus pour la passation d'une procédure de mise en concurrence.

b. Section investissement :

Pas de dépenses d'investissement sur cette compétence.

c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 387 065.55 euros. La prévision des recettes était de 334 625.00 euros. Soit une augmentation de 13.55% par rapport à ce qui avait été prévu.

Pour 2020, les recettes sont prévues à hauteur de 389 110.00 euros. Nous comptons sur une augmentation des séjours proposés aux communes

3. Evolution des tarifs

Concernant la tarification, les prix pratiqués seront identiques aux tarifs 2019.

| | |
|--|--|
| OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » Relais Petite-Enfance</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Version : <i>initiale</i> Date création : <i>20/03/2020</i> |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 14 531.89 euros alors qu'elles étaient de 9 329.65 euros en 2018, soit une hausse de 55.77%. Ceci s'explique par la location d'un véhicule qui remplace un véhicule usagé.

Au niveau des dépenses de personnel, elles sont de l'ordre de 183 017.94 euros à fin 2019 alors qu'elles étaient de 160 749.44 euros en 2019. Ceci s'explique par les recrutements exigés par la CAF. Cependant, les prévisions étaient de 197 850.00 euros. La dépense réelle est donc 8.10% inférieure à la prévision.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2020, une baisse de 21,46% des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2020 sont de 12 750.00 euros, elles étaient de 16 233.00 en prévision 2019.

Cette diminution s'explique notamment par un encadrement plus strict des commandes ainsi que les mises en concurrence systématiques.

b. Section investissement :

4 000 € de dépenses d'investissement sont prévues afin de remplacer du matériel informatique vieillissant

c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 264 054.18 euros. La prévision des recettes était de 242 572.00 euros. Soit une augmentation de 8.86% par rapport à ce qui été prévu

Pour 2020, les recettes sont prévues à hauteur de 228 334.00 euros.

3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, une hausse des tarifs de l'ordre de 2% sera appliquée.

| | |
|---|--|
| OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » 680 Activités Physiques et Sportives</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Version : <i>initiale</i> Date création : <i>20/03/2020</i> |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 4 603.05 euros alors qu'elles étaient 4 259.70 euros en 2018, soit une hausse de 8.06%. Compte tenu du faible montant des dépenses, nous pouvons considérer que les dépenses sont stables.

Quant aux dépenses de personnel, elles étaient de 48 976.58 euros en 2018 et sont de 47 907.91 euros. Soit une baisse de 2.18%. Ceci s'explique notamment par une meilleure répartition du travail entre l'éducateur sportif titulaire et l'éducateur sportif mis à disposition par le comité départemental du tennis de table.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2020, une baisse de 21% des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2020 sont de 6 750.00 euros, elles étaient de 8 550.00 en prévision 2019.

Cela est permis grâce notamment aux mises en concurrence des entreprises et à un meilleur contrôle des commandes.

Concernant le personnel, la prévision pour 2019 était de 44 310.00 euros et sera de 37 119.00 euros en 2020.

L'organisation a été revue afin de permettre la réalisation d'économies.

b. Section investissement :

Aucune dépense n'est prévue en investissement. Le véhicule a été remplacé en 2019 par un véhicule en location.

c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 63 789.00 euros. La prévision des recettes était de 63 156.00 euros.

Pour 2020, les recettes sont prévues à hauteur de 61 020.00 euros.

3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, une hausse de l'ensemble des tarifs de l'ordre de 2% est votée pour faire face aux différentes augmentations.

| | |
|--|--|
| OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » 690 Crèches</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Version : <i>initiale</i> Date création : <i>20/03/2020</i> |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 118 128.31 euros alors qu'elles étaient de 125 926.92 euros en 2018, soit une baisse de 6.20%. Cette baisse des dépenses a été possible grâce à un contrôle des commandes plus stricte ainsi qu'à la mise en concurrence des entreprises.

Quant aux dépenses de personnel, elles étaient de 722 362.63 euros en 2018 et sont de 767 701.48 euros en 2019. Soit une hausse de 6.28%. Ceci s'explique notamment par plusieurs arrêts de travail qu'il a fallu remplacer afin de respecter les taux d'encadrement.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2020, une baisse de 19.75% des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2020 sont de 130 240.00 euros, elles étaient de 162 300.00 en prévision 2019.

Cela est permis grâce notamment aux mises en concurrence des entreprises et à un meilleur contrôle des commandes.

Concernant le personnel, la prévision pour 2019 était de 761 200.00 euros et sera de 831 111.00 euros en 2020. Soit une augmentation 9.18%, ceci en raison principalement de plusieurs arrêts maladies longues durées.

L'organisation a été revue afin de permettre la réalisation d'économies.

b. Section investissement :

Aucune dépense majeure n'est prévue en investissement. Les locaux sont la propriété des communes. Des crédits sont cependant prévus pour le remplacement de matériel informatique obsolète.

c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 968 269.58 euros. La prévision des recettes était de 1 031 835.00 euros. Soit un écart de : 63 565.42 euros.

Pour 2020, les recettes sont prévues à hauteur de 1 068 898.00 euros.

3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, les tarifs votés sont identiques aux tarifs 2019.

C. Budgets annexes des Résidences Autonomie Les Sorbiers et Guynemer

| BUDGET ANNEXE R.A. GUYNEMER | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| RRF | 673 460,46 | 627 404,37 | 624 078,02 | 616 385,18 | 672 832,32 | 637 571,12 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 507 229,97 | 556 711,28 | 558 391,41 | 534 498,03 | 517 226,88 | 649 695,88 |
| Epargne brute | 166 230,49 | 70 693,09 | 65 686,61 | 81 887,15 | 155 605,44 | - 12 124,76 |
| Intérêts de la dette (66) | 11 983,91 | 8 978,46 | 7 592,58 | 6 306,74 | 5 403,73 | 4 500,83 |
| Epargne de gestion courante | 154 246,58 | 61 714,63 | 58 094,03 | 75 580,41 | 150 201,71 | - 16 625,59 |
| Annuité de la dette | 45 528,76 | 42 523,31 | 41 137,43 | 39 851,59 | 38 948,58 | 38 045,68 |
| Epargne nette | 120 701,73 | 28 169,78 | 24 549,18 | 42 035,56 | 116 656,86 | - 50 170,44 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 6,76% | 6,78% | 6,59% | 6,47% | 5,79% | 5,97% |
| Epargne brute / RRF | 24,68% | 11,27% | 10,53% | 13,29% | 23,13% | -1,90% |

| BUDGET ANNEXE R.A. LES SORBIERS | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| RRF | 576 452,78 | 545 876,95 | 492 962,98 | 481 713,87 | 521 781,91 | 467 374,83 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 538 387,96 | 501 129,25 | 442 364,47 | 505 577,57 | 505 949,66 | 485 406,60 |
| Epargne brute | 38 064,82 | 44 747,70 | 50 598,51 | - 23 863,70 | 15 832,25 | - 18 031,77 |
| Intérêts de la dette (66) | - | - | - | - | - | - |
| Epargne de gestion courante | 38 064,82 | 44 747,70 | 50 598,51 | - 23 863,70 | 15 832,25 | - 18 031,77 |
| Annuité de la dette | - | - | - | - | - | - |
| Epargne nette | 38 064,82 | 44 747,70 | 50 598,51 | - 23 863,70 | 15 832,25 | - 18 031,77 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Epargne brute / RRF | 6,60% | 8,20% | 10,26% | -4,95% | 3,03% | -3,86% |

*Les données ci-dessus représentent les opérations réelles de fonctionnement qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs. Sont ainsi exclus les déficits ou excédents reportés

Des discordances peuvent apparaître avec les données présentées dans les fiches à suivre. En effet, ces données incluent les **opérations d'ordre** budgétaires correspondant à des jeux d'écritures sans flux financiers réels.

| | |
|---|--|
| OBJET : <i>Compétence « Résidence Autonomie Guynemer »</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence de la résidence Autonomie Guynemer pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/711 Version : modifiée Date création : 19/03/2020 |

1. Exercice 2019

a. Activité au 31/12/2019

Journées réalisées : 22 502

Taux d'occupation : 90%

Les dépenses :

- Groupe 1 : 257 493,32 €
- Groupe 2 : 282 026,09 €
- Groupe 3 : 148 647,27 €

Total = 688 166.68 €

Les recettes :

- Hébergement : 452 115 €
- Repas : 112 522.90 €
- Forfait dépendance : 39 242.89 €
- Forfait autonomie : 22 940 €
- Autres recettes : 12 782.98 €

Total = 639 603.77€

Le résultat : - 48 562.91 €

b. Les actions majeures

Réalisées :

- Renfort depuis Juillet 2019 d'un technicien à 0.5 ETP afin de réhabiliter les logements vacants et répondre à la demande plus rapidement, mais aussi pour les travaux de rafraîchissement
- Remplacement des lumières LED dans l'ensemble des espaces collectifs
- Rayonnage des réserves de cuisine et réorganisation de ces espaces
- Abonnement logiciel d'animation WIVY
- Acquisition d'un véhicule pour le transport des résidents
- Mise en place d'une commission interne d'analyse des repas
- Rénovation de la chambre d'hôte
- Création d'une salle de pause pour les agents
- Pérennisation de l'emploi d'accompagnement des personnes âgées
- Remplacer la porte d'entrée par une porte à ouverture automatique
- Remplacer les dalles de plafond dans le hall d'entrée et au 1^{er} étage dans la salle d'activité
- Remettre en peinture la salle de restaurant

En cours :

- Modifier le fonctionnement de la gestion des déchets
- Créer d'une seconde chambre d'hôte

- Remettre en peinture les couloirs et les espaces collectifs
- Promouvoir les chambres d'hôtes

A réaliser :

- Remplacer le mobilier de la salle de restaurant
- Remplacer le mobilier des salles d'activité
- Acquérir un nouveau logiciel métier
- Installer une climatisation dans la salle d'activité
- Installer un système d'air réversible dans le hall d'entrée

En continu :

- Elaborer des procédures sur les différents secteurs d'activité de la résidence
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

2. Hypothèses d'évolution

a. L'activité prévisionnelle 2020-2022

Journées à réaliser : 20 805

Taux d'occupation : 96.60%

La remise en état des logements libérés avant 2017 prend beaucoup de temps. De 2017 à 2019, 29 logements ont été refaits soit 50 % du parc.

b. Les actions majeures pour 2020-2022

Pour 2020 :

- Remplacer le sol des couloirs du bâtiment
- Renouveler les équipements de remise en température de la cuisine
- Installer des étagères dans l'ensemble des réserves
- Répondre au dossier de subvention de la CARSAT pour mettre aux normes PMR le sanitaire du RDC, pour créer un espace d'activité physique et de rééducation, et pour la création d'une laverie dans le cadre de la loi ASV
- Mettre à jour les plans d'évacuation
- Mettre à jour la signalétique des lieux
- Remplacer le système de vidéo surveillance
- Réajuster les ETP au sein des différents services (technique, accompagnement, restauration et entretien) et moderniser les techniques de travail
- Pérenniser l'emploi technique
- Remplacer les ordinateurs obsolètes
- Renforcer l'accompagnement individualisé des résidents
- Conventionner avec le conseil département du Pas-de-Calais un projet de logement temporaire pour les personnes âgées autonomes
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

Impact prévisionnel du COVID-19 :

- Achat de masques et gel hydroalcoolique,
- Achat de petites bouteilles d'eau pour livraison des repas à domicile

- Achat de produit de désinfection
- Prise en charge financière d'éventuels arrêts maladie et du personnel de remplacement qui en découlent afin de maintenir le portage des repas aux résidents

Pour 2021 :

- Remettre en peinture l'extérieur du bâtiment
- Nettoyer les briques extérieures du bâtiment
- Remplacer les équipements des salles de bain des résidents (20 logements maximum)
- Proposer de nouveaux services aux résidents
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

Pour 2022 :

- Remplacer les équipements des salles de bain des résidents (20 logements maximum)
- Revoir les extérieurs de l'établissement (plantations, stationnement ...)
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

3. Evolution des tarifs

Durant toute la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2016-2020), le prix de journée reste à 22.50 €.

Concernant l'évolution du prix de repas, celui-ci suivra l'évolution de la cuisine centrale.

L'objectif du prochain CPOM 2020-2025 est de conserver le prix de journée à 22.50 € pour garder une attractivité tarifaire avec toujours la volonté d'améliorer les services auprès des résidents.

OBJET : *Compétence « Résidence Autonomie Les Sorbiers »*

Orientations budgétaires de la compétence pour 2020

Référence : DOB-2020/712

Version : *initiale*

Date création : 22/07/2019

1. Exercice 2019

a. Activité au 31/12/2019

Nombre de journées réalisées : 11 483

Taux d'occupation : 72,39%

Les dépenses :

- Groupe 1 : 153 874,21€
- Groupe 2 : 190 375,76 €
- Groupe 3 : 144 107,45

Total = 488 357.42 €

Les recettes :

- Hébergement : 320 998.78 €
- Repas : 79 973.52 €
- Forfait Dépendance : 37 586.99 €
- Forfait Autonomie : 22 200 €
- Autres recettes : 6 615.54 €

Total = 467 374.83 €

Le résultat : - 20 982.59 €

b. Les actions majeures

Réalisées :

- Renfort depuis Juillet 2019 d'un technicien à 0.5 ETP afin de réhabiliter les logements vacants et répondre à la demande plus rapidement, mais aussi pour les travaux de rafraîchissement
- Remplacement des bureaux
- Pérennisation de l'emploi administratif
- Pérennisation de l'emploi d'accompagnement pour les personnes âgées

En continu :

- Elaborer des procédures sur les différents secteurs d'activité de la résidence
- Faire évoluer le taux d'occupation
- Créer des partenariats pour les activités des résidents
- Mettre en place de projets individualisés auprès des résidents
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

2. Hypothèses d'évolution

a. L'activité prévisionnelle 2020-2022

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|--------|
| Nombre de journées à réaliser sur 55 logements louables | 16 790 | 17 520 | 18 250 |
| Taux d'occupation | 83.63% | 87,27% | 90.90% |

b. Les actions majeures pour 2020-2022

Pour 2020 :

- Réajuster les ETP au sein des différents services (technique, accompagnement, restauration et entretien) et moderniser les techniques de travail
- Pérenniser l'emploi technique
- Remplacer les ordinateurs obsolètes
- Remettre en peinture le restaurant
- Changer le mobilier du restaurant
- Remettre en peinture le bureau administratif
- Renforcer l'accompagnement individualisé des résidents
- Améliorer le taux d'occupation d'hébergement (46 résidents en moyenne)
- Améliorer le taux de prise de repas le midi (28 repas/jour)
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

Impact prévisionnel du COVID-19 :

- Achat de masques et gel hydroalcoolique,
- Achat de petites bouteilles d'eau et de sacs alimentaires pour livraison des repas à domicile
- Achat de produit de désinfection
- Prise en charge financière d'éventuels arrêts maladie et du personnel de remplacement qui en découlent afin de maintenir le portage des repas aux résidents

Pour 2021 :

- Améliorer le taux d'occupation d'hébergement (48 résidents en moyenne)
- Améliorer le taux de prise de repas le midi (30 repas/jour)
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

Pour 2022 :

- Améliorer le taux d'occupation d'hébergement (50 résidents en moyenne)
- Améliorer le taux de prise de repas le midi (32 repas/jour)
- Mettre en état les logements libérés au cours de l'année

3. Evolution des tarifs

Durant toute la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2016-2020), le prix de journée reste à 22.98 €.

Concernant l'évolution du prix de repas, celui-ci suivra l'évolution de la cuisine centrale.

L'objectif du prochain CPOM 2020-2025 est de conserver le prix de journée à 22.98 € pour garder une attractivité tarifaire avec toujours la volonté d'améliorer les services auprès des résidents.

D. Budget annexe CSAPA

| BUDGET ANNEXE CSAPA | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|--------------|-------------|------------|------------|------------|
| RRF | 265 307,54 | 186 525,02 | 297 412,21 | 302 823,72 | 323 313,05 | 314 754,47 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 296 015,88 | 294 463,35 | 313 945,62 | 265 856,21 | 288 605,13 | 301 391,39 |
| Epargne brute | - 30 708,34 | - 107 938,33 | - 16 533,41 | 36 967,51 | 34 707,92 | 13 363,08 |
| Intérêts de la dette (66) | - | - | - | - | - | - |
| Epargne de gestion courante | - 30 708,34 | - 107 938,33 | - 16 533,41 | 36 967,51 | 34 707,92 | 13 363,08 |
| Annuité de la dette | - | - | - | - | - | - |
| Epargne nette | - 30 708,34 | - 107 938,33 | - 16 533,41 | 36 967,51 | 34 707,92 | 13 363,08 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Epargne brute / RRF | -11,57% | -57,87% | -5,56% | 12,21% | 10,74% | 4,25% |

*Les données ci-dessus représentent les opérations réelles de fonctionnement qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs. Sont ainsi exclus les déficits ou excédents reportés

Des discordances peuvent apparaître avec les données présentées dans les fiches à suivre. En effet, ces données incluent les **opérations d'ordre** budgétaires correspondant à des jeux d'écritures sans flux financiers réels.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Commission du pôle Solidarité-Santé du 23/09/2019



OBJET : Compétence « Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie »

Orientations budgétaires de la compétence pour 2020

Référence : DOB-2020/510

Version : *initiale*

Date création : 22/07/2019

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Dépenses : 307 484 €

Recettes : 314 754 €

Résultat : 7 270 €

Résultat 2019 corrigé après reprise excédent N-2 : 21 371 €

b. Section investissement

Emploi : 0 €

Restes à réaliser : 3 394 €

Ressources : 6 093 €

Amortissements : 2 145 €

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Dépenses : 334 034 €

Recettes : 280 279 €

Résultat : - 51 513 €

b. Section investissement

Amortissements : 2 045 €

c. Recettes

Pas de visibilité sur d'éventuels crédits non reconductibles pour l'exercice 2020.



3. Evolution des tarifs

Base globale 2019 : 277 999 €

Base globale 2020 : 280 279 €

L'activité

Situation et évolution de la file active à la date du 29 août de chaque année :

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|------|------|------|
| 256 | 266 | 306 | 333 |

La file active (nombre d'utilisateurs pris en charge) est encore en augmentation malgré :

- l'absence d'un membre de l'équipe à temps plein (compensé par un temps complémentaire à hauteur de 0.3)
- la formation CAFERUIS de l'infirmière coordinatrice (théorie et pratique, représentant 0.5 ETP d'octobre 2017 à juin 2019).

(Soit 2.8 ETP pour l'accompagnement des usagers au lieu de 4).

Finances

Le CSAPA est financé par une Dotation Globale de Fonctionnement. Il n'y a donc pas d'autres recettes significatives et le centre ne peut donc pas envisager d'état prévisionnel de recettes et de dépenses pour les années à venir.

Le BP 2019 a été proposé au plus juste, les mesures nouvelles demandées ont été accordées par l'ARS sous la forme de Crédits Non Reconductibles.

C'est la même conduite qui a été retenue pour élaborer le BP 2020.

Pour le moment, l'ARS n'a pas délivré d'information relative à une baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'année 2020. L'ordonnance n°2020-313 du 25 mars 2020 précise le mécanisme de compensation financière en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire d'un ESMS. La notification du budget exécutoire intervient toujours après la validation du compte administratif de l'année N-1. Il est probable qu'en raison du coût financier important de la gestion de crise de l'épidémie de covid-19, que l'ARS ne dispose dans le meilleur des cas que d'une enveloppe très restreinte pour la campagne budgétaire 2020. Cette situation exceptionnelle freinera le développement du centre.

Sur un plan financier, l'essentiel de nos dépenses concernent les salaires. Si on projette un arrêt prévu à ce jour pour une durée de 6 semaines, le centre pourrait moins dépenser sur ce poste. Le médecin et la psychologue ont des contrats de droit privé. Elles sont toutes les deux en arrêt pour maladie (le médecin pour 15 jours puis en



télétravail). Si l'on considère que leurs heures complémentaires sont suspendues de fait, l'économie sur les traitements bruts pour la période serait de 2252 euros pour le médecin et de 3 625 euros pour la psychologue. (soit 5877 euros pour les 6 semaines). Montant pouvant évoluer en fonction d'une éventuelle reprise de l'activité.

Le calendrier des obligations budgétaires va être modifié. Le 20 mars, l'information a été publiée que le projet de loi d'urgence prévoit de décaler le vote du budget des communes et de EPCI du 30 avril au 31 juillet ainsi que celui des comptes administratifs et comptes de gestion également au 31 juillet.

Ce qui va décaler la connaissance des moyens à notre disposition pour terminer l'exercice en cours.

Les projets 2020

- Essayer de continuer à développer la file active.
- La durée du confinement va forcément impacter la file active. Cependant le maintien de l'activité demandé par l'ARS permet de rester disponible pour les patients notamment les plus vulnérables. Nous reprendrons les consultations en face à face lorsque l'ARS nous le permettra et selon leurs instructions.
- Pilote retenu par l'ARS pour la mise en place de l'accompagnement dans le cadre du dispositif Ethylomètre Anti Démarrage.
- Les peines prononcées sont pour le moment dans leur grande majorité administratives. Ce sont les médecins en charge des commissions médicales qui décident. La préfecture du Pas-de-Calais ainsi que la sous-préfecture de Béthune ont été contactées mais nous n'avons obtenu aucune information de réponse faute d'instructions reçues de la part de l'Etat. Ce constat a été partagé avec l'ARS. Nous sommes dans l'attente de la reprise des réunions de pilotage organisées par l'ARS.
- Consolidation de la diversification de l'offre d'accompagnement initiée en 2019 par les projets de conventionnement en particulier avec la Clinique Anne d'Artois pour développer l'accompagnement dans le cadre de la périnatalité.
- Ce partenariat débute et sa croissance sera très certainement différée pour la fin de l'année 2020 en raison de probables priorités de développements liés à la crise actuelle de la part de la clinique Anne d'Artois.
- Former le personnel pour répondre aux objectifs de diversification de l'offre.
- Nous n'avons pas encore de visibilité sur la poursuite de la formation en cours ni sur le maintien du reste des formations retenues pour l'année 2020.

E. Budgets annexes du SPASAD

| BUDGET ANNEXE SSIAD | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| RRF | 1 501 242,59 | 1 306 266,86 | 1 284 537,07 | 1 378 756,78 | 1 409 338,58 | 1 348 716,90 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 1 352 135,69 | 1 295 049,89 | 1 321 569,03 | 1 356 677,74 | 1 442 190,31 | 1 308 507,42 |
| Epargne brute | 149 106,90 | 11 216,97 | - 37 031,96 | 22 079,04 | - 32 851,73 | 40 209,48 |
| Intérêts de la dette (66) | - | - | - | - | - | - |
| Epargne de gestion courante | 149 106,90 | 11 216,97 | - 37 031,96 | 22 079,04 | - 32 851,73 | 40 209,48 |
| Annuité de la dette | - | - | - | - | - | - |
| Epargne nette | 149 106,90 | 11 216,97 | - 37 031,96 | 22 079,04 | - 32 851,73 | 40 209,48 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Epargne brute / RRF | 9,93% | 0,86% | -2,88% | 1,60% | -2,33% | 2,98% |

| BUDGET ANNEXE SAAD | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| RRF | 2 367 080,43 | 2 579 959,43 | 2 500 361,22 | 2 594 374,66 | 2 815 018,63 | 2 614 938,84 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 2 464 571,55 | 2 678 954,27 | 2 687 635,40 | 2 789 934,21 | 2 980 293,54 | 3 205 184,40 |
| Epargne brute | - 97 491,12 | - 98 994,84 | - 187 274,18 | - 195 559,55 | - 165 274,91 | - 590 245,56 |
| Intérêts de la dette (66) | - | - | - | - | - | - |
| Epargne de gestion courante | - 97 491,12 | - 98 994,84 | - 187 274,18 | - 195 559,55 | - 165 274,91 | - 590 245,56 |
| Annuité de la dette | - | - | - | - | - | - |
| Epargne nette | - 97 491,12 | - 98 994,84 | - 187 274,18 | - 195 559,55 | - 165 274,91 | - 590 245,56 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Epargne brute / RRF | -4,12% | -3,84% | -7,49% | -7,54% | -5,87% | -22,57% |

| | |
|---|--|
| OBJET : <i>Compétence « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile »</i> | |
| <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2020</i> | Référence : DOB 2020 540/560/550/580 Version : <i>initiale</i> Date création : 23/01/2020 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

Activité

Pôle aide

Le vote du budget 2019 a été estimé sur une activité annuelle de 116 830 heures.

Taux d'occupation au 31 décembre 2019 : 97.03%

Projection : 98%

Pôle soins

Taux d'occupation cumulé au 31 décembre 2019 : 98.34 %

Sur l'année 2019, le SPASAD a réalisé 166 entrées et accompagné 774 usagers.

Service mandataire

Garde et EFAM

Au 31 décembre 2019, l'activité est de 5 698 heures. Soit une activité en baisse de 10.50 % comparativement à 2018.

Jardinage

Au 31 décembre 2019, l'activité est de 1448 heures. Soit une activité en baisse de 4.5 % comparativement à 2018.

Bilan des projets

L'année 2019 est marqué par un travail sur la résorption de l'emploi précaire qui impacte directement les dépenses de personnel. En effet, la hausse de ces dépenses est prévue en lien avec la mise en place des contrats de travail pour lesquels le service ne peut bénéficier d'exonération de charges. La titularisation des agents permettra l'exonération des charges patronale et viendra atténuer le déficit.

Au regard des difficultés de recrutements, le service en partenariat avec pôle emploi a également mis en œuvre la méthode de recrutement par simulation. Cela a permis le recrutement de 11 agents pour pallier au manque d'effectif et ainsi permettre la continuité du service.

Dans le cadre de la mutualisation de l'aide et du soin, le logiciel métier commun a été mis en place au début de l'année.

La mise en place des terminaux pour les intervenants a permis de dématérialiser les transmissions, de sécuriser l'information et faciliter la diffusion des plannings. De même, le système permet de remonter les heures de travail effectuées facilitant ainsi les états d'heures des agents.

Pour cette année, dans le cadre des actions de prévention, axes spécifiques au développement des SPASAD, le service a développé des ateliers de stimulation cognitive à domicile. Ces temps individuels sont assurés par des assistants de soin en gérontologie qui ont été formés par le biais du SIVOM. Un accompagnement financier a de nouveau été octroyé par

la conférence des financeurs à hauteur de 24 420 € pour l'année 2019/2020. Le service a également recruté un ergothérapeute au 1^{er} novembre 2019, afin mettre en place des plans d'accompagnement en ergothérapie pour préserver l'autonomie des usagers accompagnés.

Début d'année 2020, le service engage le travail sur la mise en place de cycle de travail attractif et la révision du taux d'emploi des agents titulaires actuels du pôle aide.

b. Section investissement

Le pôle aide a acquis un véhicule pour lequel une subvention de la CARSAT avait été octroyé.

Il n'y a pas d'autres dépenses d'investissement pour 2019.

2. Hypothèses d'évolution

a. Section fonctionnement

Pôle aide

Le service maintient l'objectif des 116 500 heures pour les années à venir.

Un audit mené par l'ARACT en lien avec le Conseil Départemental a été réalisé afin d'analyser et comprendre les raisons de l'absentéisme. Des actions vont être menées pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels afin de réduire le taux d'absentéisme.

L'acquisition d'un nouveau logiciel métier a permis la mutualisation de l'astreinte.

Pôle Soins

Le service maintient l'objectif d'un taux de remplissage à 100 % pour les années à venir.

L'expérimentation du SPASAD intégré nouvelle génération est reconduite pour 2 ans.

Début 2020, le service a répondu aux appels à projet pour obtenir une subvention et un forfait prévention afin de reconduire la halte répit, et les actions de prévention (stimulation cognitive par les assistants de soins en gérontologie, activité physique adaptée et évaluation par l'ergothérapeute, manifestations en lien avec les EHPAD, résidence autonomie et le RAM , socio esthéticienne,...) toujours dans le but d'accompagner au mieux les bénéficiaires et de leur proposer des activités et services variés.

En raison de l'épidémie COVID -19 survenue début 2020, le SPASAD a du intensifier les mesures de protection pour les agents et les bénéficiaires, engendrant des dépenses supplémentaires en matériels (achat de masques, gants, solution hydro alcoolique et savon). Cet épisode a fait également chuter l'activité, en effet certains bénéficiaires ont interrompu les interventions, et les interventions des aides ménagères ont été stoppées afin de limiter les contacts non indispensables. Le département, devrait nous octroyer une dotation globale mensuelle calculée sur notre activité d'octobre et novembre 2019, limitant ainsi la perte financière pour le service.

Le SPASAD réalise actuellement son évaluation interne. L'évaluation externe débutera en fin d'année 2020.

b. Section investissement

En termes d'investissement, le pôle prévoit l'acquisition de mobilier.

c. Recettes

Pôle aide

Dans le cadre du CPOM, le service a un tarif socle fixé jusque 2022 à 22€90 pour les usagers relevant du Conseil Départemental soit 80 % de l'activité du service. Le tarif CNAV a été lui, revalorisé au 1^{er} janvier 2020, il est donc désormais de 21€.

Pôle soins

Les recettes sont en lien avec la dotation de soins accordé par l'ARS.

Pour 2019, la dotation accordée est de 1 301 133 € soit une baisse de 6.8 % comparativement à 2018.

3. Evolution des tarifs

Pôle aide

Le service a répondu mi-août a un appel à candidature concernant la loi de financement de la sécurité sociale, visant à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD. Un retour est attendu du Département début 2020.

F. Budgets annexes des EHPAD

| BUDGET ANNEXE EHPAD DEGEORGE | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| RRF | 4 858 435,18 | 5 058 581,90 | 5 075 979,84 | 5 027 714,15 | 5 134 232,73 | 5 079 686,01 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 4 376 490,84 | 4 583 028,61 | 4 792 866,78 | 4 650 881,02 | 4 838 677,53 | 4 930 370,58 |
| Epargne brute | 481 944,34 | 475 553,29 | 283 113,06 | 376 833,13 | 295 555,20 | 149 315,43 |
| Intérêts de la dette (66) | 117 129,79 | 95 335,74 | 80 176,33 | 71 746,99 | 68 423,05 | 65 292,71 |
| Epargne de gestion courante | 364 814,55 | 380 217,55 | 202 936,73 | 305 086,14 | 227 132,15 | 84 022,72 |
| Annuité de la dette | 322 877,62 | 293 541,01 | 274 400,66 | 362 321,60 | 249 341,49 | 246 262,85 |
| Epargne nette | 159 066,72 | 182 012,28 | 8 712,40 | 14 511,53 | 46 213,71 | - 96 947,42 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 6,65% | 5,80% | 5,41% | 7,21% | 4,86% | 4,85% |
| Epargne brute / RRF | 9,92% | 9,40% | 5,58% | 7,50% | 5,76% | 2,94% |

| BUDGET ANNEXE EHPAD CURIE | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| RRF | 2 390 510,58 | 2 562 234,97 | 2 519 290,54 | 2 525 964,48 | 2 611 216,05 | 2 650 683,32 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 2 281 301,41 | 2 542 835,25 | 2 469 544,81 | 2 511 427,83 | 2 574 949,92 | 2 663 871,31 |
| Epargne brute | 109 209,17 | 19 399,72 | 49 745,73 | 14 536,65 | 36 266,13 | - 13 187,99 |
| Intérêts de la dette (66) | 52 468,95 | 46 575,81 | 40 112,41 | 34 018,61 | 27 892,68 | 21 683,87 |
| Epargne de gestion courante | 56 740,22 | - 27 176,09 | 9 633,32 | - 19 481,96 | 8 373,45 | - 34 871,86 |
| Annuité de la dette | 178 423,35 | 187 281,44 | 172 916,57 | 165 148,66 | 160 746,85 | 131 664,04 |
| Epargne nette | - 69 214,18 | - 167 881,72 | - 123 170,84 | - 150 612,01 | - 124 480,72 | - 144 852,03 |
| Annuité / Rec réelles Fonctionnement | 7,46% | 7,31% | 6,86% | 6,54% | 6,16% | 4,97% |
| Epargne brute / RRF | 4,57% | 0,76% | 1,97% | 0,58% | 1,39% | -0,50% |

| | |
|--|---|
| OBJET : <i>Compétence « EHPAD »</i> | |
| <i>Orientations budgétaires des EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE pour 2020</i> | Référence : DOB-2020/722/730 Version : 4 du 20/03/2020 Date création : 27/08/2019 |

1. Bilan exercice 2019

a. Section fonctionnement

De nombreux objectifs ont été atteints depuis le début de l'année 2019 pour nos deux établissements :

-La mise en place de l'externalisation des médicaments depuis Juillet 2019 améliorant les conditions de travail de nos agents et sécurisant l'administration des médicaments.

-La mise en place d'une boutique gratuite pour les résidents de l'EHPAD Marie Curie depuis Aout 2019.

-La création d'une association depuis Juillet 2019 par les familles de l'EHPAD Marie Curie, où les bénéfices seront reversés pour améliorer le quotidien de nos résidents.

-La mise en place de l'astreinte infirmière mutualisée depuis Mars 2019, qui auparavant était existante mais fonctionnait de manière individuelle (donc double coût pour les EHPAD). Dorénavant, nous travaillons en partenariat avec l'ARS et 4 EHPAD sur le territoire (F.Degeorge + Marie Curie + Le clos des 2 rivières et le Château de Cuinchy). Une subvention a été allouée à l'EHPAD F.Degeorge, permettant ainsi à Marie Curie de faire des économies.

-Le développement de nos animations notamment 4 faits marquants médiatisés : un mariage à l'EHPAD Degeorge très apprécié pour nos résidents, l'autoportrait des résidents de Degeorge, le passage à la radio des résidents de Marie Curie, et la dictée intergénérationnelle avec l'école Sainte Famille.

-L'actualisation de diverses procédures et la réalisation des audits dans nos établissements où de nombreux professionnels ont été interrogés, la finalité étant de proposer des axes d'améliorations pour développer les conditions de travail de nos agents mais aussi la situation financière de nos établissements.

Nous poursuivons ainsi le développement de nos EHPAD, bien que cette année nous n'avons pas été épargné par de nombreux contrôles et audits de la part de divers partenaires tel que : ARS (Légionnelle et DASRI), la DDPP (Direction départementale de la protection des populations), le calcul du PATHOS et le GMP avec la venue d'une infirmière et médecin expert du département et de l'ARS, ou encore le dialogue de gestion avec nos tutelles. Cela a été un travail conséquent et a demandé un investissement important pour nos équipes. Cependant, nous n'oublions pas que notre priorité est le bien-être de nos résidents.

b. Section investissement

- Renouvellement effectué du matériel vétuste en Cuisine (chariots et armoire froide mobile pour Degeorge et armoire mobile réfrigéré pour Curie)
- Remplacement des veilleuses des chambres et luminaires des salles de bains par des LED en cours de finalisation à l'EHPAD Curie.
- Retard sur la programmation des travaux de mise aux normes des systèmes de détection incendie, de

modernisation des réseaux d'eau chaude et d'eau froide, et travaux de remise aux normes PMR selon les engagements pris dans l'agenda d'accessibilité.

- Report des travaux dans le cadre de la mise en place du Projet d'Etablissement 2016-2020 s'appuyant sur l'innovation et le développement durable sur l'année 2020 (le système appel malade, vidéosurveillance).

2. Hypothèses d'évolution

c. Section fonctionnement

En lien avec les objectifs généraux communs des EHPA et services du Pôle :

- Mettre en application les différentes actions définies dans les Projets d'Etablissements 2016-2020.
- Poursuivre le partenariat avec le Centre Hospitalier de Béthune afin de faciliter et encourager les actions concourant à l'amélioration de la prise en charge des résidents des EHPA.

En lien avec les objectifs généraux communs des EHPAD :

- Accentuer la synergie entre EHPAD, préparer le CPOM (premier groupe de travail prévu en mars 2020).
- Mettre en place les axes d'améliorations proposées par l'audit.
- Développer le lien social et développer le service au travers de nouvelles technologies (prélèvement automatique, dématérialisation, tablettes connectées, évolution du logiciel métier ...).
- Développer le « manger sain » au sein de nos établissements.

d. Section investissement

En lien avec les objectifs généraux communs des EHPAD :

- Réaliser des travaux de mise aux normes des systèmes de détection incendie, de modernisation des réseaux d'eau chaude et d'eau froide, et adapter les bâtiments aux normes PMR.
- Poursuivre l'installation de LED dans les lieux collectifs et chambres des résidents.
- Installer un système de vidéo-surveillance en partenariat avec le service électrique du SIVOM.
- Acquérir un groupe électrogène comme indiqué dans les normes de sécurité des EHPAD.

Les objectifs généraux spécifiques de l'EHPAD Marie Curie :

- Maintenir un bon niveau d'équipement en réalisant les travaux liés aux normes et aux rénovations (remplacement du matériel médical vétuste, l'installation d'une clim dans l'UVA, et le remplacement du système d'appel malade et de téléphonie).

e. Recettes

L'activité prévisionnelle retenue en 2019 sera reconduite en 2020 avec un taux d'occupation prévisionnel à atteindre de 98 % (41 850 jours) pour l'EHPAD Degeorge et de 99 % (21 680 jours) pour l'EHPAD Curie.

Le forfait global de soins des EHPAD a été reconduit pour 2020 par décision tarifaire, un financement complémentaire de 45 000€ est accordé au titre de l'astreinte mutualisée pour l'EHPAD Degeorge.

Pour 2019, le taux d'occupation de l'EHPAD Marie Curie est de 98.12 % et celui de l'EHPAD F.Degeorge est de 90.71%.

3. Evolution des tarifs

La contrainte budgétaire imposée par les autorités tarifaires (ARS- Conseil Départemental) reste forte avec une

- non revalorisation du tarif hébergement depuis 2016, bien que le tarif soit inférieur à la moyenne départementale.
- Convergence du forfait dépendance vers une valeur cible (6.90€) malgré un besoin persistant des résidents (6.96€ pour Degeorge et 7.30€ pour Curie).

Dans le cadre du CPOM, il a été rappelé que la non-atteinte du taux d'occupation supérieur à 95% minore la dotation globale dépendance. Ce fut le cas pour Degeorge en 2020.

G. Budget annexe du Crématorium

| BUDGET ANNEXE CREMATORIUM | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| RRF | 545 472,69 | 580 524,03 | 578 198,46 | 406 611,68 | 739 759,86 | 704 754,85 |
| DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté) | 453 199,80 | 254 958,25 | 610 813,74 | 408 614,61 | 466 289,15 | 591 068,34 |
| Epargne brute | 92 272,89 | 325 565,78 | - 32 615,28 | - 2 002,93 | 273 470,71 | 113 686,51 |
| Intérêts de la dette (66) | 16 249,36 | 12 931,42 | 9 569,82 | 12 267,16 | 24 889,55 | 23 534,98 |
| Epargne de gestion courante | 76 023,53 | 312 634,36 | - 42 185,10 | - 14 270,09 | 248 581,16 | 90 151,53 |
| Annuité de la dette | 137 365,13 | 139 352,37 | 138 297,46 | 127 345,49 | 235 297,11 | 236 609,52 |
| Epargne nette | - 45 092,24 | 186 213,41 | - 170 912,74 | - 129 348,42 | 38 173,60 | - 122 923,01 |
| <i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i> | 25,18% | 24,00% | 23,92% | 31,32% | 31,81% | 33,57% |
| <i>Epargne brute / RRF</i> | 16,92% | 56,08% | -5,64% | -0,49% | 36,97% | 16,13% |

OBJET : *Compétence « Crématorium »*

Orientations budgétaires de la compétence pour 2020

Référence : DOB-2020/160

Version : *initiale*

Date création : 22/07/2019

Bilan exercice 2019

d. Section fonctionnement

Le recrutement d'un agent supplémentaire a été réalisé. Son temps de formation et les arrêts de travail successifs (18 semaines d'ETP sur les 7 premiers mois) n'ont pas permis de réorganiser le service ni d'augmenter la plage horaire d'ouverture en 2019. Les recettes ont été réalisées (1352 crémations pour 1 300 estimées).

Quant aux dépenses, le compte administratif devrait être excédentaire.

e. Section investissement

L'achat du portable pour les cérémonies a été réalisé. Les équipements des chariots sont en cours et seront réinscrits au BP 2020 pour finaliser les achats.

Hypothèses d'évolution

f. Section fonctionnement

Les charges à caractère général seront en augmentation de 15% environ pour tenir compte de la survenance d'un éventuel incident sur les fours et incluant l'augmentation des frais de structures de l'administration de rattachement consécutivement au départ de l'Eau. Une partie des travaux sur le bâtiment devrait être réalisée par les compétences techniques. Les dépenses en personnel restent stables.

g. Section investissement

Les dépenses en investissement non réalisées en 2019, notamment pour les équipements des chariots, sont réinscrites en 2020 pour un montant de 26 000€.

Le bâtiment du crématorium nécessite nombre de réparations laissées en suspens pendant les travaux sur les fours. En 2020, la salle de repos et les évacuations des eaux usées doivent être refaites. Pour ce faire, une dépense de 10 000€ est prévue en investissement. Une dépense de 3 000€ est également prévue pour le remplacement de l'alarme anti-intrusion.

h. Recettes

Les créneaux horaires de crémations ont été élargis avec la réorganisation du service. Cette augmentation de l'offre de service Les recettes devraient connaître une augmentation de 8% en 2020.

Evolution des tarifs

Au regard des hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes, il est envisagé de maintenir les tarifs.

VI. EPARGNE ET DETTE

* Des opérations comptables ont été demandées par la DGFIP. Il s'agissait d'écritures de régularisation liées aux emprunts sur le budget annexe de l'Eau dans le cadre du transfert de la compétence à la CABBALR au 1er janvier 2020. Ces opérations apparaissent en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces écritures viennent impacter fortement nos résultats de l'exercice 2019. Aussi, il est proposé une colonne supplémentaire « 2019 sans OP TP Eau ».

| | Épargne brute | | | | | | |
|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
| RRF (Hors transferts Eau) | 25 702 651,69 | 26 958 930,52 | 29 279 597,42 | 28 280 039,38 | 28 827 012,06 | 27 793 054,70 | 27 793 054,70 |
| DRF (Hors transferts Eau) | 23 235 006,30 | 24 397 541,67 | 26 266 699,87 | 25 354 352,30 | 26 008 090,03 | 26 297 156,66 | 26 297 156,66 |
| Épargne brute | 2 467 645,39 | 2 561 388,85 | 3 012 897,55 | 2 925 687,08 | 2 818 922,03 | 1 495 898,04 | 1 495 898,04 |

| | Épargne de gestion courante | | | | | | |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
| Capacité courante de financement | 2 467 645,39 | 2 561 388,85 | 3 012 897,55 | 2 925 687,08 | 2 818 922,03 | 1 495 898,04 | 1 495 898,04 |
| Intérêts de la dette | 682 965,49 | 718 369,63 | 678 662,83 | 650 656,07 | 661 000,33 | 503 171,61 | 503 171,61 |
| Épargne de gestion courante | 1 784 679,90 | 1 843 019,22 | 2 334 234,72 | 2 275 031,01 | 2 157 921,70 | 992 726,43 | 992 726,43 |

| | Épargne nette | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
| Épargne de gestion courante | 1 784 679,90 | 1 843 019,22 | 2 334 234,72 | 2 275 031,01 | 2 157 921,70 | 992 726,43 | 992 726,43 |
| Remboursement dette / exercice | 1 632 502,11 | 1 753 235,31 | 1 758 040,70 | 1 771 088,92 | 1 750 938,74 | 4 516 510,07 | 1 973 410,07 |
| ICNE dépenses | - | - | - | - | - | - | - |
| ICNE recettes | - | - | - | 100 000,00 | - | - | - |
| Charge nette du rbst du capital | 1 632 502,11 | 1 753 235,31 | 1 758 040,70 | 1 871 088,92 | 1 750 938,74 | 4 516 510,07 | 1 973 410,07 |
| Épargne nette | 152 177,79 | 89 783,91 | 576 194,02 | 403 942,09 | 406 982,96 | - 3 523 783,64 | - 980 683,64 |

| | Annuité de la dette | | | | | | |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
| Charge nette des intérêts | 682 965,49 | 718 369,63 | 678 662,83 | 650 656,07 | 661 000,33 | 503 171,61 | 503 171,61 |
| Charge nette du rbst du capital | 1 632 502,11 | 1 753 235,31 | 1 758 040,70 | 1 871 088,92 | 1 750 938,74 | 4 516 510,07 | 1 973 410,07 |
| Annuité à financer | 2 315 467,60 | 2 471 604,94 | 2 436 703,53 | 2 521 744,99 | 2 411 939,07 | 5 019 681,68 | 2 476 581,68 |

| | Financement de l'équipement brut | | | | | | |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|----------------|---------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 sans OP TP Eau |
| Équipement brut | 2 916 554,97 | 1 525 479,68 | 2 850 693,15 | 4 823 644,37 | 4 133 384,20 | 7 415 775,70 | 7 415 775,70 |
| Épargne nette | 152 177,79 | 89 783,91 | 576 194,02 | 403 942,09 | 406 982,96 | - 3 523 783,64 | - 980 683,64 |
| Épargne nette / Équipt brut | 5,22% | 5,89% | 20,21% | 8,37% | 9,85% | -47,52% | -13,22% |

Avec le transfert de la compétence Eau au 1er janvier 2020, c'est l'équivalent de 14,8M€ de dette qui sont transférées.

Dette au 01/01/2020 ne tenant pas compte des emprunts de 4 963 900 € contractés pour la construction de la cuisine centrale (contrats signés en décembre 2019 et encaissés en 2020).

L'encours de la dette globale passe de 10,2 M€ en 2019 à 9.3 M€ en 2020

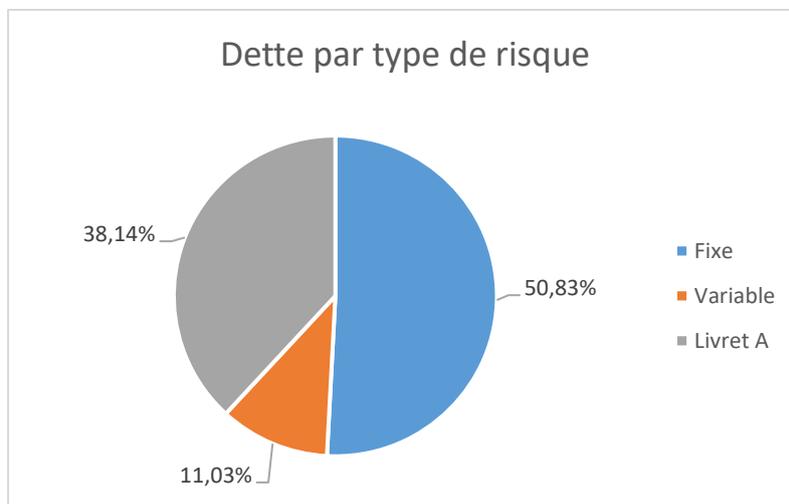
La durée de vie résiduelle de la dette est de 14 ans et 3 mois

Synthèse de votre dette au 01/01/2020 (avec dérivés)

| | Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) | Durée de vie résiduelle | Durée de vie moyenne | Nombre de lignes |
|-----------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | 2 859 760 € | 3,44% | 10 ans et 2 mois | 5 ans et 8 mois | 22 |
| BUDGET R.A. GUYNEMER | 79 815 € | 3,91% | 4 ans et 11 mois | 2 ans et 11 mois | 3 |
| BUDGET EHPAD DEGEORGE | 3 564 291 € | 1,74% | 19 ans et 4 mois | 10 ans et 2 mois | 7 |
| BUDGET EHPAD CURIE | 290 005 € | 5,68% | 2 ans et 5 mois | 1 an et 8 mois | 4 |
| BUDGET CREMATORIUM | 2 472 377 € | 0,85% | 13 ans et 3 mois | 7 ans | 8 |

Dette par type de risque

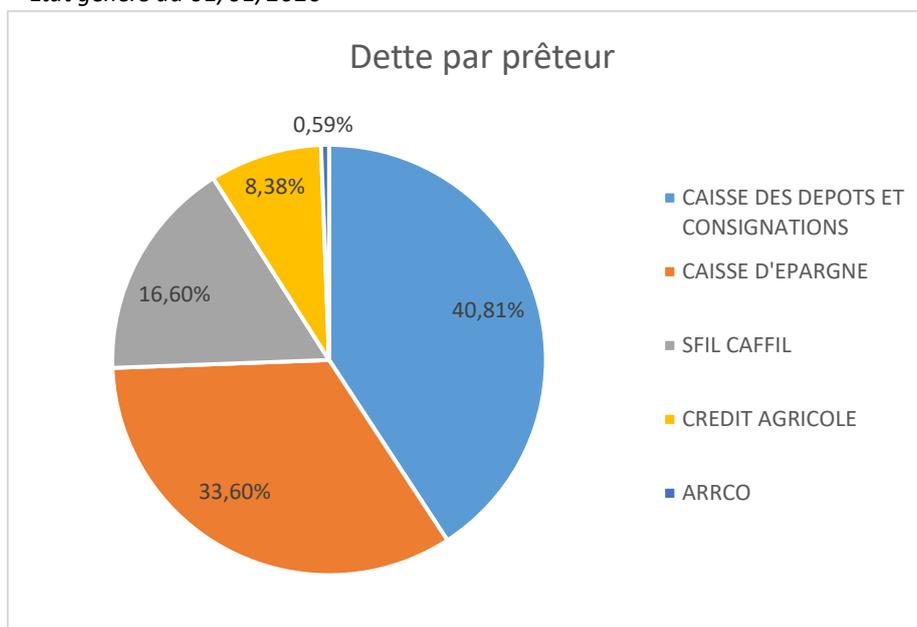
| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
|-----------------------------|--------------------|----------------|---------------------------|
| Fixe | 4 710 492 € | 50,83% | 2,95% |
| Variable | 1 021 839 € | 11,03% | 0,03% |
| Livret A | 3 533 917 € | 38,14% | 1,76% |
| Ensemble des risques | 9 266 248 € | 100,00% | 2,17% |



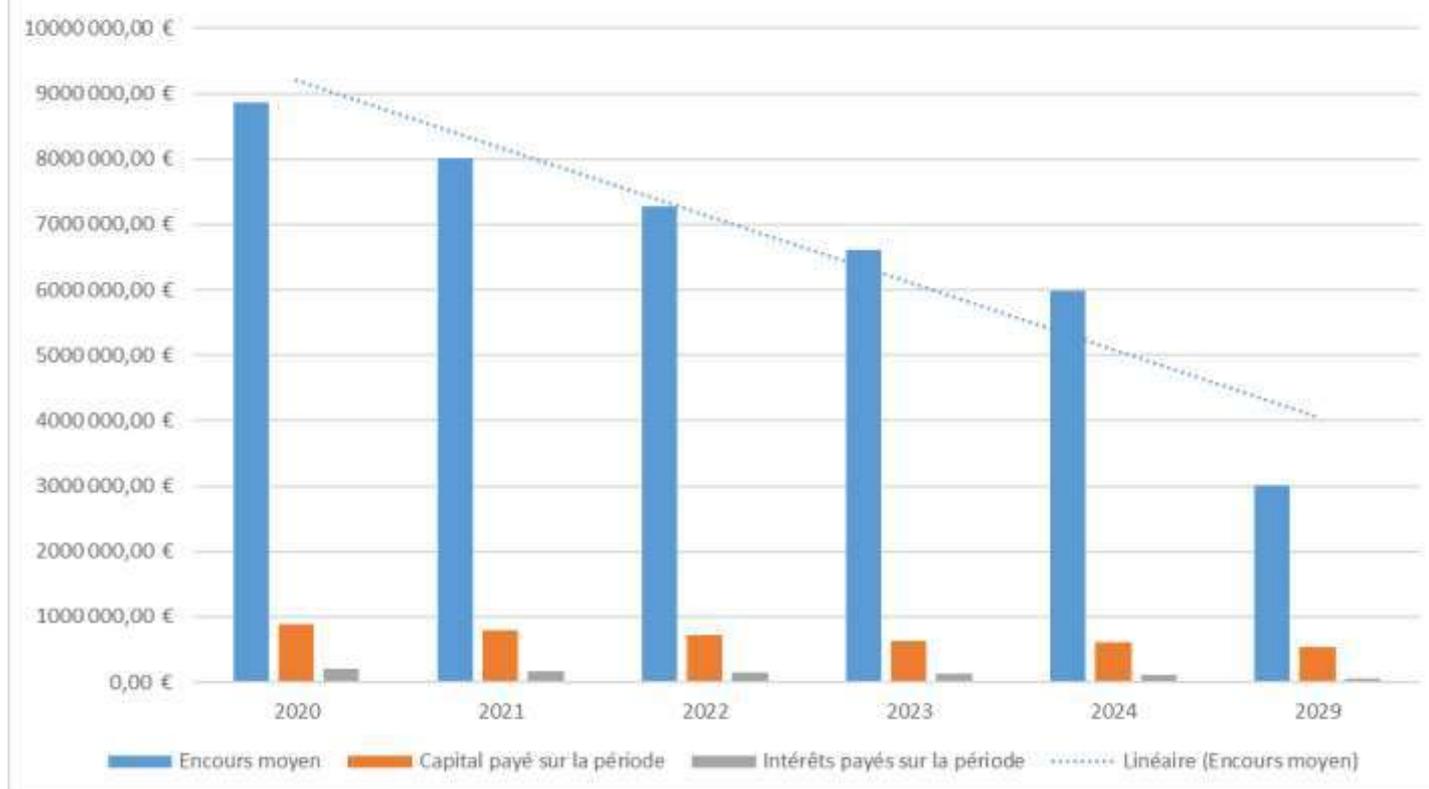
Dette par prêteur

| Prêteur | CRD | % du CRD |
|------------------------------------|--------------------|----------------|
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS | 3 781 799 € | 40,81% |
| CAISSE D'EPARGNE | 3 113 846 € | 33,60% |
| SFIL CAFFIL | 1 538 551 € | 16,60% |
| CREDIT AGRICOLE | 776 945 € | 8,38% |
| ARRCO | 55 109 € | 0,59% |
| Ensemble des prêteurs | 9 266 248 € | 100,00% |

Etat généré au 01/01/2020



Extinction de la dette - Tous budgets



Dette par année

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2029 |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Encours moyen | 8 862 981,68 € | 8 018 900,91 € | 7 274 373,10 € | 6 612 908,55 € | 5 985 470,50 € | 3 004 727,59 € |
| Capital payé sur la période | 883 902,54 € | 793 681,47 € | 724 671,82 € | 630 932,56 € | 603 481,63 € | 535 061,29 € |
| Intérêts payés sur la période | 197 510,11 € | 167 601,98 € | 147 982,71 € | 129 855,02 € | 117 209,67 € | 59 687,06 € |
| Taux moyen sur la période | 2,09% | 1,99% | 1,94% | 1,91% | 1,90% | 1,92% |

Etat généré au 01/01/2020

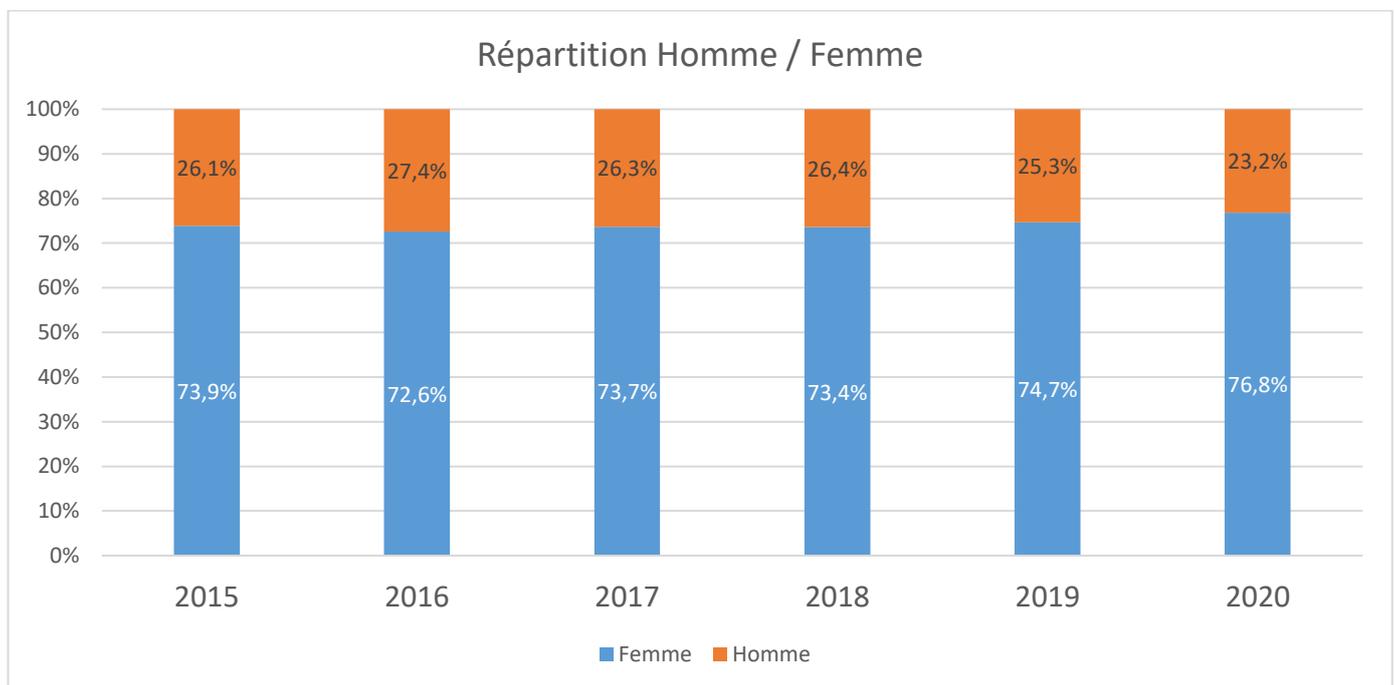
VII. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les données ci-après, relatives à l'exercice 2020, sont arrêtées au 29/02/2020

Le départ de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020 a entraîné le départ de 44 collaborateurs

a) Répartition Homme / Femme

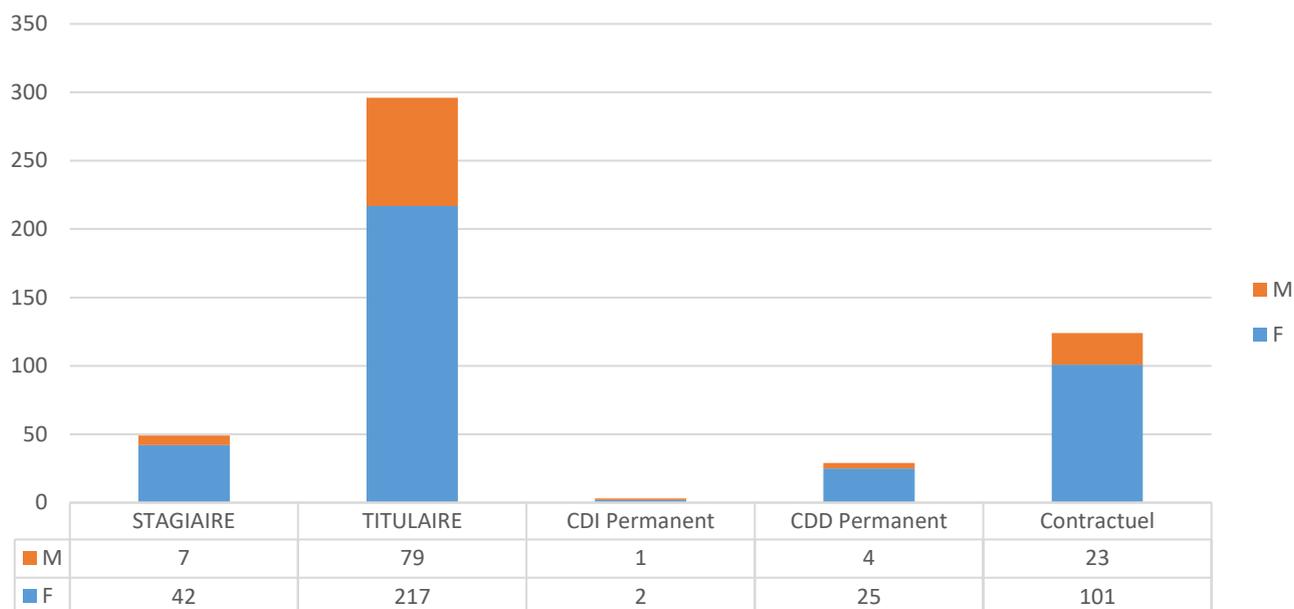
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Femme | 73,9% | 72,6% | 73,7% | 73,4% | 74,7% | 76,8% |
| Homme | 26,1% | 27,4% | 26,3% | 26,4% | 25,3% | 23,2% |



Répartition par Statut et Sexe

| | F | M | TOTAL |
|-----------------------|------------|------------|------------|
| STAGIAIRE | 42 | 7 | 49 |
| TITULAIRE | 217 | 79 | 296 |
| CDI Permanent | 2 | 1 | 3 |
| CDD Permanent | 25 | 4 | 29 |
| Contractuel | 101 | 23 | 124 |
| >Dont ASA | 9 | 4 | 13 |
| >Dont ATA | 3 | 4 | 7 |
| >Vacataire | 0 | 1 | 1 |
| >Remplacement | 42 | 7 | 49 |
| >Dont agents horaires | 47 | 7 | 54 |
| Total | 387 | 114 | 501 |

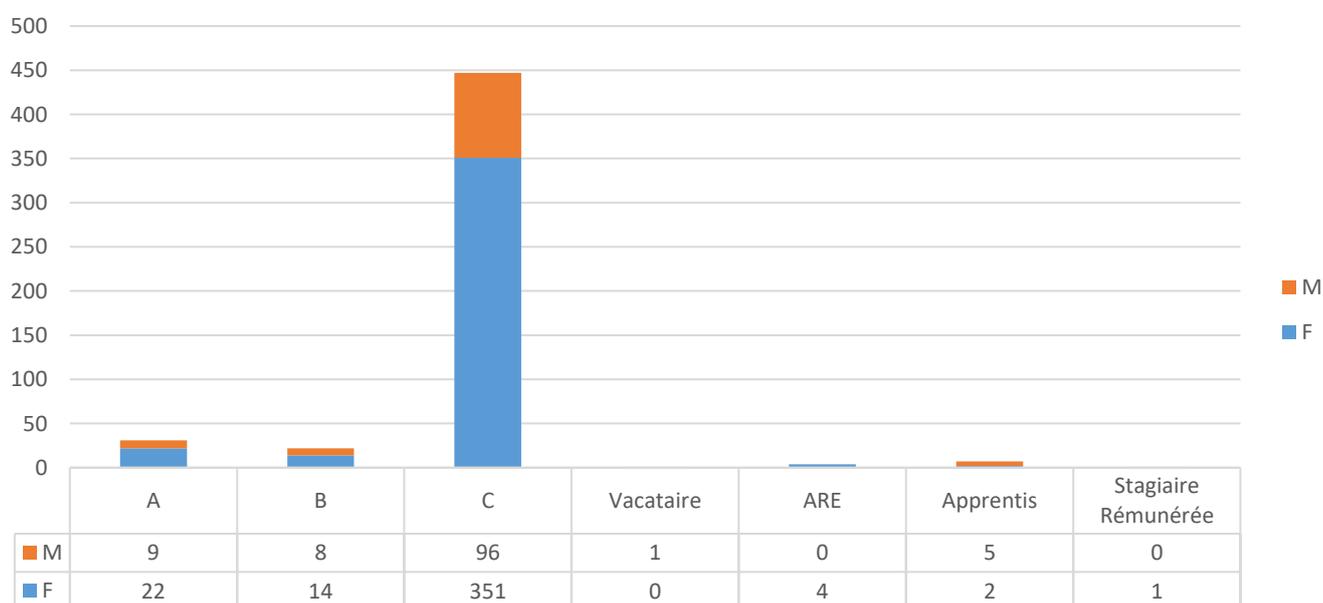
Répartition Homme / Femme par statut professionnel



Répartition par Catégorie et Sexe

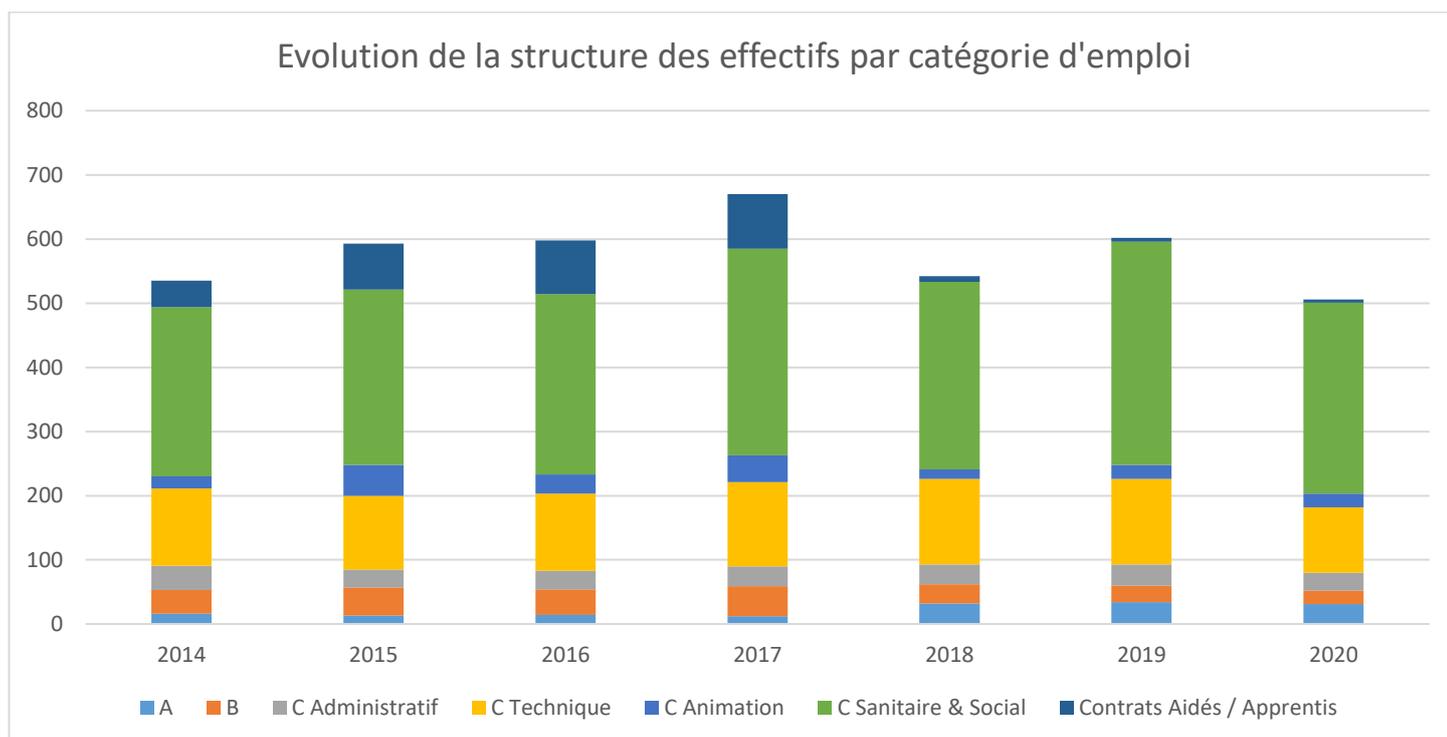
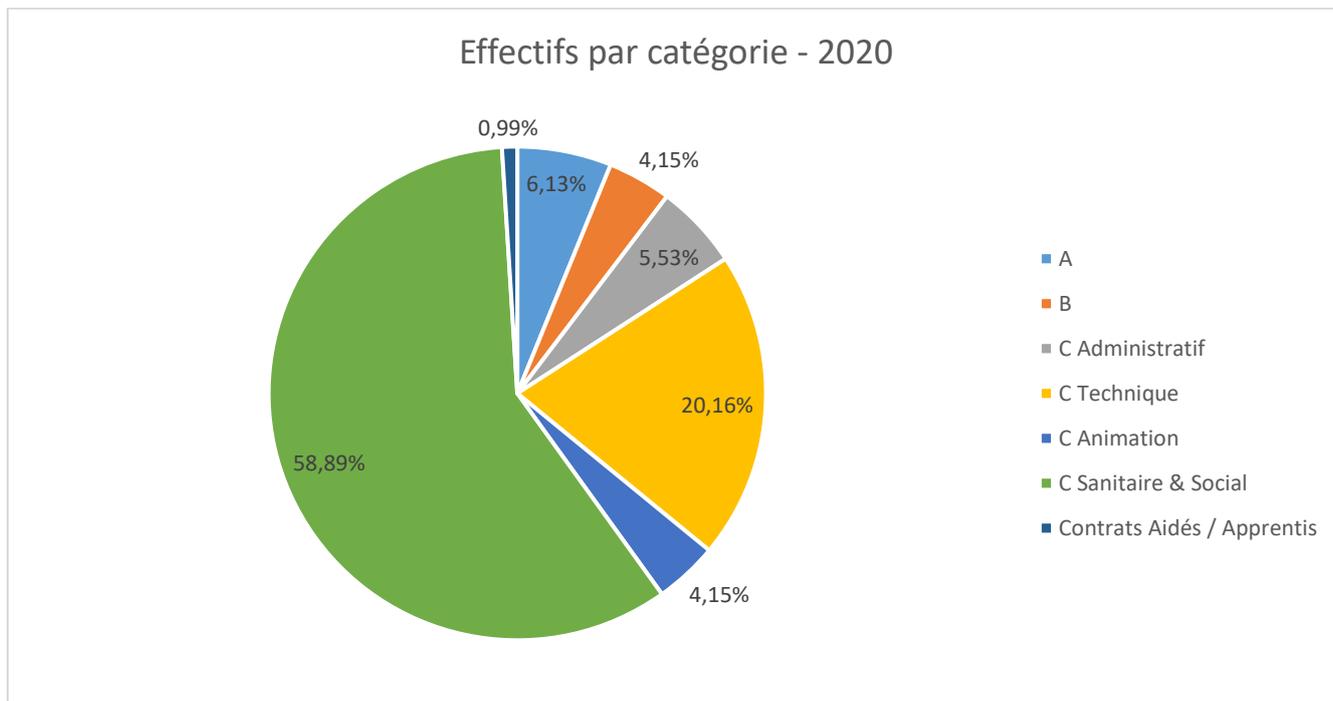
| | F | M | Total général |
|----------------------|------------|------------|---------------|
| A | 22 | 9 | 31 |
| B | 14 | 8 | 22 |
| C | 351 | 96 | 447 |
| Vacataire | 0 | 1 | 1 |
| ARE | 4 | 0 | 4 |
| Apprentis | 2 | 5 | 7 |
| Stagiaire Rémunérée | 1 | 0 | 1 |
| Total général | 394 | 119 | 513 |

Répartition Homme / Femme par catégorie



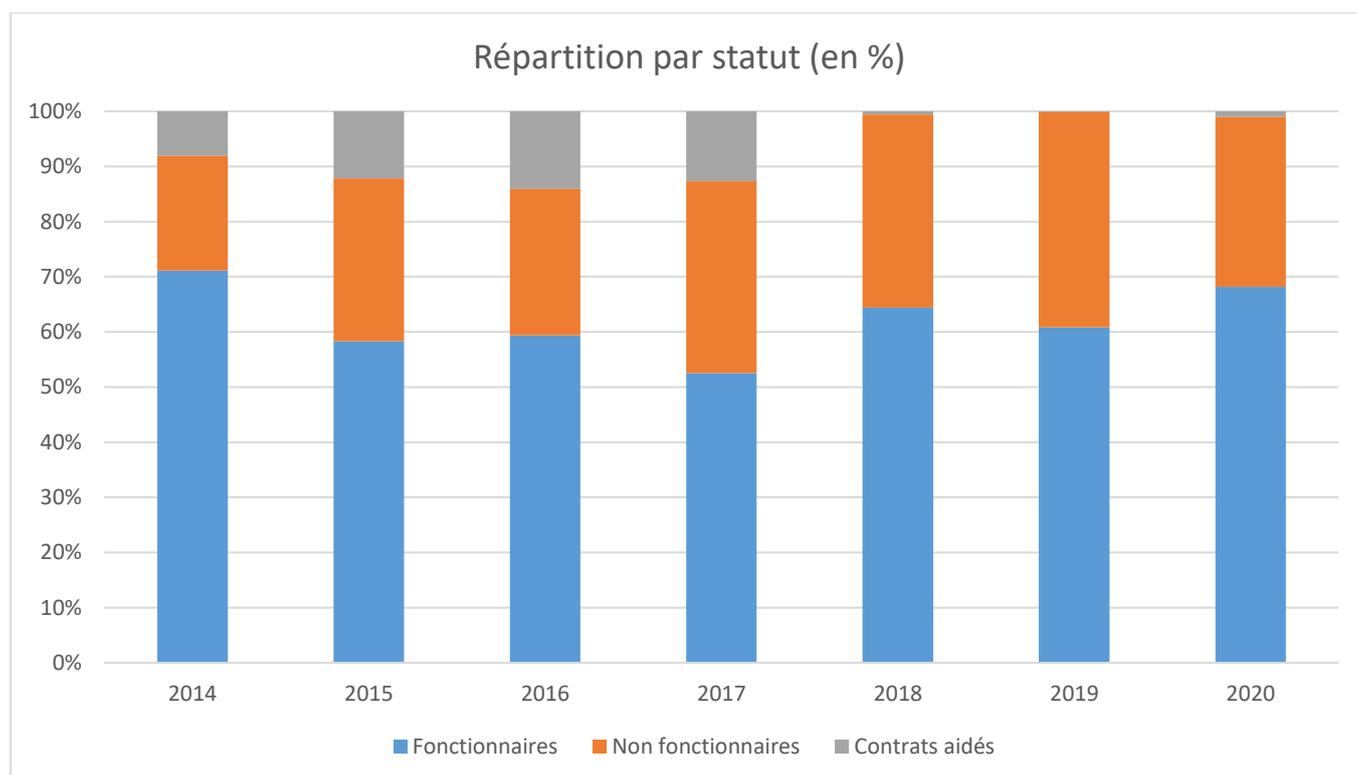
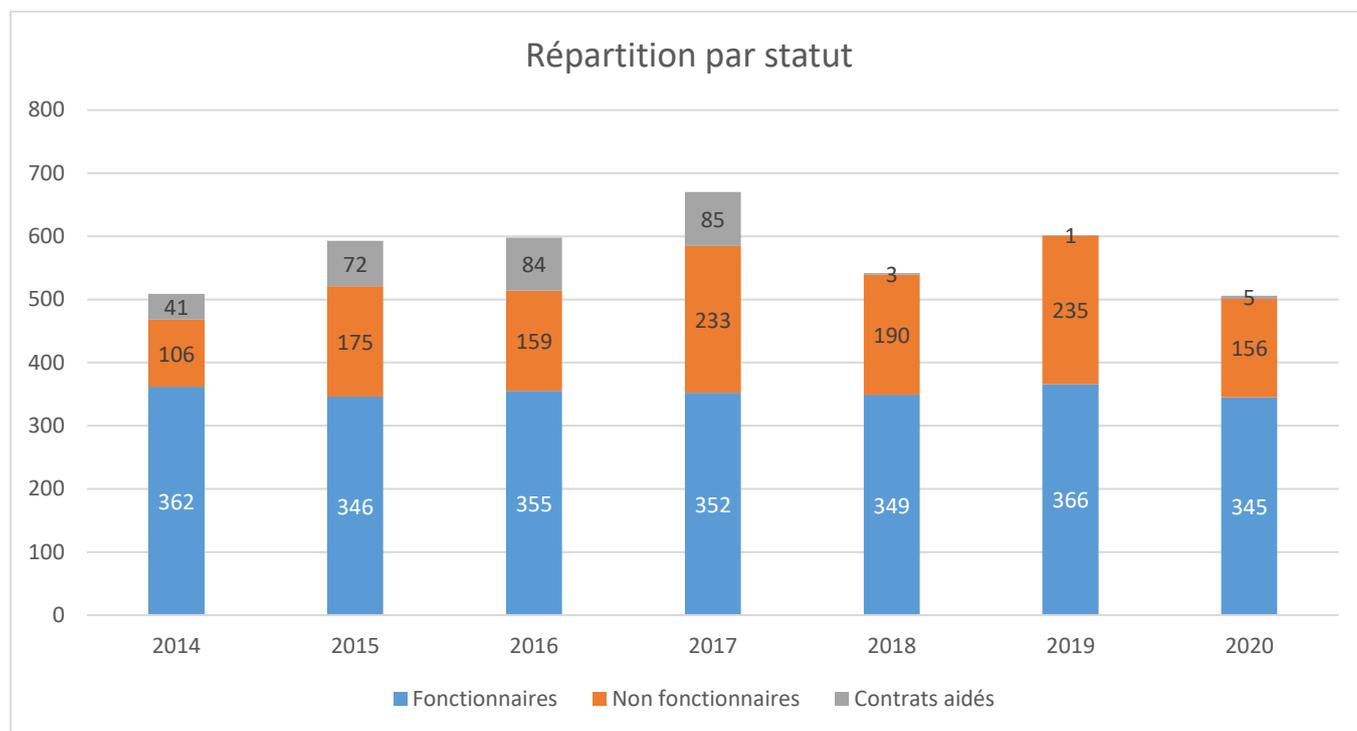
2) Structure de l'effectif par catégorie d'emploi

| Catégorie d'emploi | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| A | 2,99% | 2,19% | 2,34% | 1,79% | 5,90% | 5,65% | 6,13% |
| B | 6,92% | 7,42% | 6,69% | 7,01% | 5,54% | 4,32% | 4,15% |
| C Administratif | 7,10% | 4,72% | 4,85% | 4,63% | 5,72% | 5,48% | 5,53% |
| C Technique | 22,43% | 19,39% | 20,07% | 19,55% | 24,54% | 22,09% | 20,16% |
| C Animation | 3,55% | 8,09% | 5,02% | 6,27% | 2,77% | 3,65% | 4,15% |
| C Sanitaire & Social | 49,35% | 46,04% | 46,99% | 48,06% | 53,87% | 57,81% | 58,89% |
| Contrats Aidés / Apprentis | 7,66% | 12,14% | 14,05% | 12,69% | 1,66% | 1,00% | 0,99% |
| Total | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |



3) Structure de l'effectif par statut

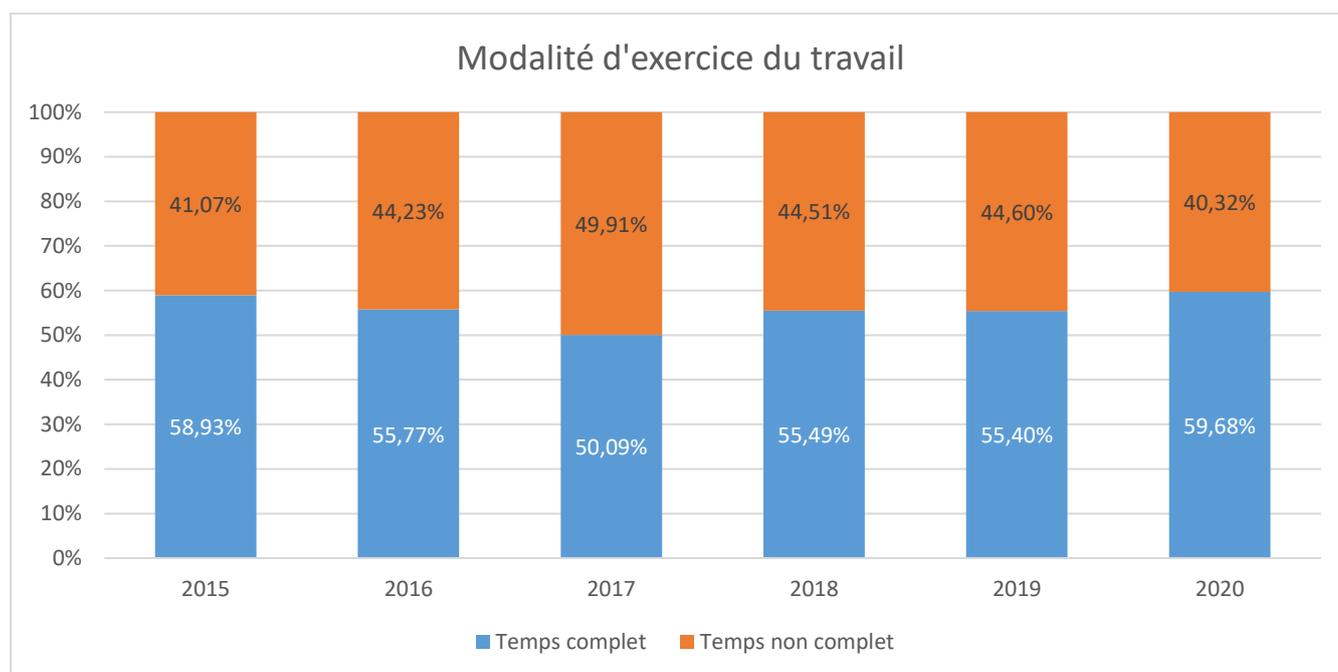
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre total d'agents | 509 | 593 | 598 | 670 | 542 | 602 | 506 |
| dont fonctionnaires | 362 | 346 | 355 | 352 | 349 | 366 | 345 |
| dont non fonctionnaires | 106 | 175 | 159 | 233 | 190 | 235 | 156 |
| dont contrats aidés | 41 | 72 | 84 | 85 | 3 | 1 | 5 |



4) Répartition par modalité d'exercice du temps de travail

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|
| Temps complet | 307 | 290 | 293 | 293 | 318 | 299 |
| Temps non complet | 214 | 230 | 292 | 235 | 256 | 202 |

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Temps complet | 58,93% | 55,77% | 50,09% | 55,49% | 55,40% | 59,68% |
| Temps non complet | 41,07% | 44,23% | 49,91% | 44,51% | 44,60% | 40,32% |

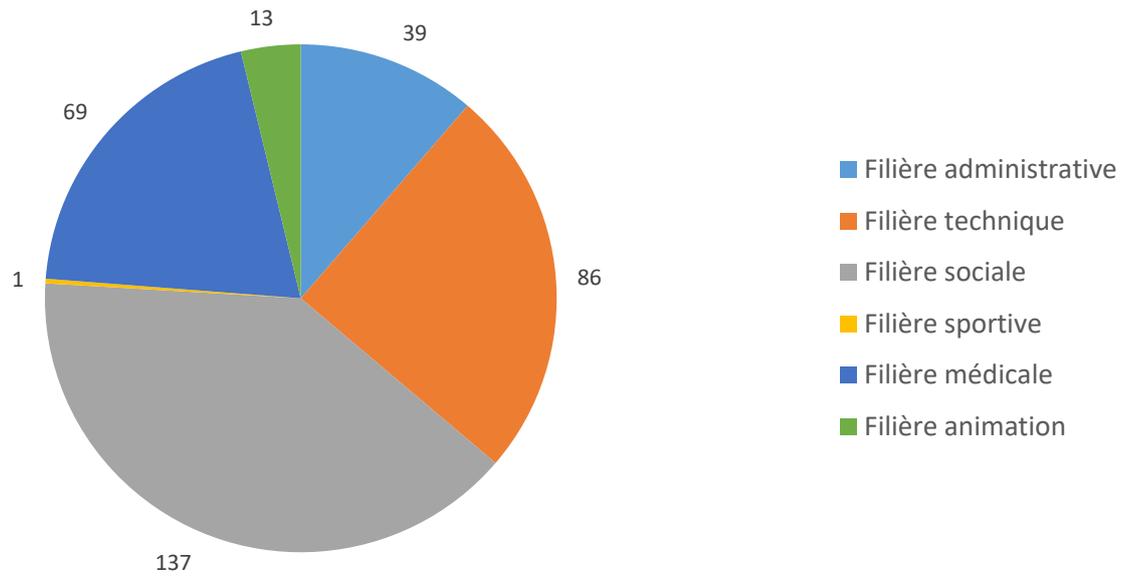


5) Structure de l'effectif par filière

Effectifs Fonctionnaires

| 2020 | temps complet | temps non complet | Total |
|------------------------|---------------|-------------------|------------|
| Filière administrative | 39 | 0 | 39 |
| Filière technique | 80 | 6 | 86 |
| Filière sociale | 52 | 85 | 137 |
| Filière sportive | 1 | 0 | 1 |
| Filière médicale | 55 | 14 | 69 |
| Filière animation | 13 | 0 | 13 |
| Total | 240 | 105 | 345 |

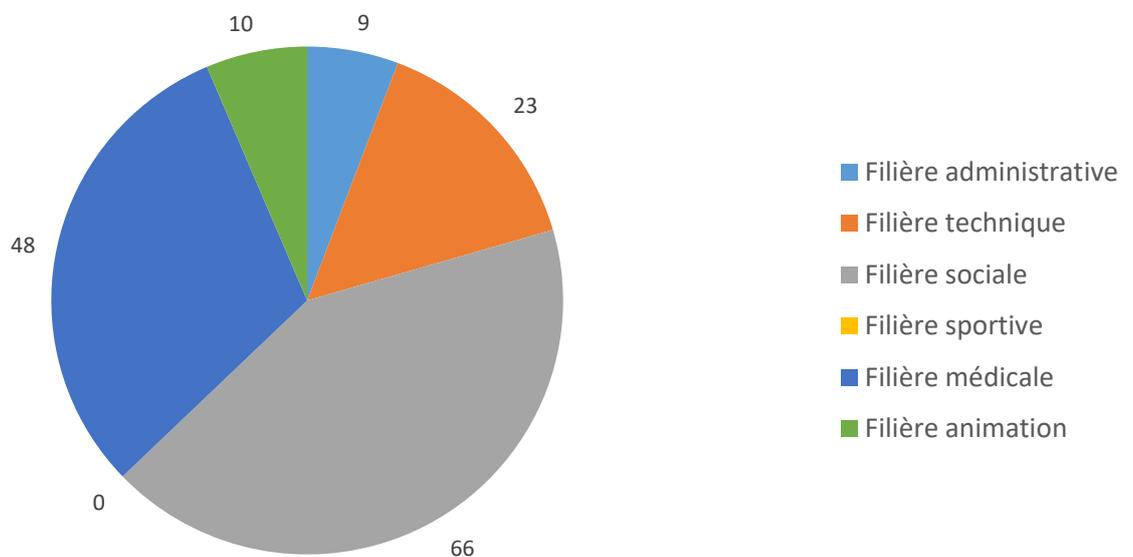
Structure de l'effectif fonctionnaire par filière - 2020



Effectifs non-fonctionnaires

| 2020 | temps complet | temps non complet | Total |
|------------------------|---------------|-------------------|------------|
| Filière administrative | 8 | 1 | 9 |
| Filière technique | 12 | 11 | 23 |
| Filière sociale | 17 | 49 | 66 |
| Filière sportive | 0 | 0 | 0 |
| Filière médicale | 22 | 26 | 48 |
| Filière animation | 0 | 10 | 10 |
| Total | 59 | 97 | 156 |

Structure de l'effectif non-fonctionnaire par filière - 2020



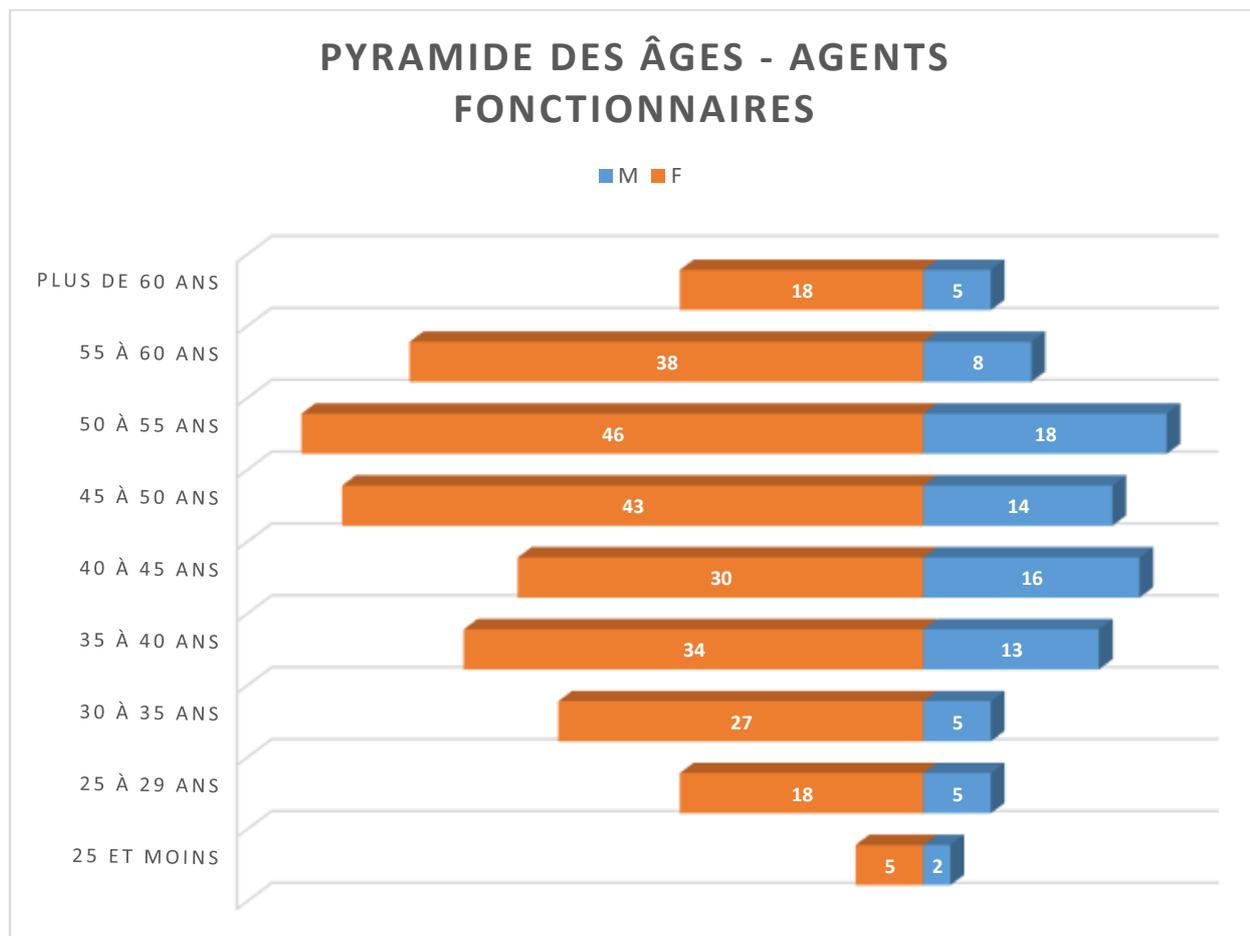
6) Nombre d'agents suivis pour raison de santé

| | | |
|---|--|-----------|
| Suivi comité médical | | 23 agents |
| >Congé Longue Durée | | 7 |
| >Congé Longue Maladie | | 2 |
| >Maladie Ordinaire | | 7 |
| >Disponibilité d'Office | | 3 |
| >Allocation Retour à l'Emploi | | 4 |
| Maladie Professionnelle | | 17 agents |
| (2018-2020) | | |
| >Favorable | | 10 |
| >Défavorable | | 1 |
| >En cours de traitement | | 6 |
| Temps Partiel Thérapeutique | | 4 agents |
| Période de Préparation au Reclassement | | 2 agents |

7) Nombre d'agents suivis dans le cadre de leur dossier retraite

| | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| Dossier Retraite | |
| >Finalisé 2020 | 3 |
| >A l'étude fin 2020-début20201 | 6 |
| > Retraite pour invalidité | >1 finalisé 2020 >2 en cours 2020 |

8) Pyramide des âges



9) Formation

Bilan formation CNFPT 2019

- 131 formations mises en place (incluant la sécurité incendie/hors CNFPT),
- 855 agents formés pour 446 journées

Le SIVOM a accueilli une douzaine de formations en union dans ses locaux

On observe une quarantaine de refus par le CNFPT pour stage annulé ou stage complet notamment.

Une trentaine de sessions de formations a fait l'objet d'une annulation, soit à l'initiative de l'agent (grève, maladie...) ou du CNFPT (effectif insuffisant, absence formateur)

Objectifs 2020

- Poursuivre le développement des formations en union de collectivité,
- finaliser le plan de formation pour mettre en place notamment les formations en intra qui accompagneront les projets de directions et faciliteront la mobilité grâce à la formation